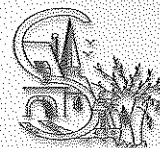


SAHURS



Le Journal

Dossier :
Internet, services en ligne

Foyeuses
Fêtes à
Sous

1^{er} pack 3 en 1 de la communication



① L'effet « couleurs » :

Les principes actifs de « L'imprimerie GABEL » (à base d'expérience et de hautes technologies) vous permettront de toujours faire excellente impression.

② L'effet « créatif » :

Avec le concentré créatif « NORD-OUEST Création », votre identité visuelle rajeunit, votre personnalité s'affirme et vos messages prennent de l'éclat.

③ L'effet « communicatif » :

Grâce à l'agent exclusif « TRADE WINDS Communication » votre stratégie prend du tonus, votre image se raffermie et votre positionnement résiste à l'épreuve du temps.

IMPRIMERIE GABEL
INDUSTRIE GRAPHIQUE
02 32 82 39 39

NORD OUEST
CREATION
02 32 82 39 37

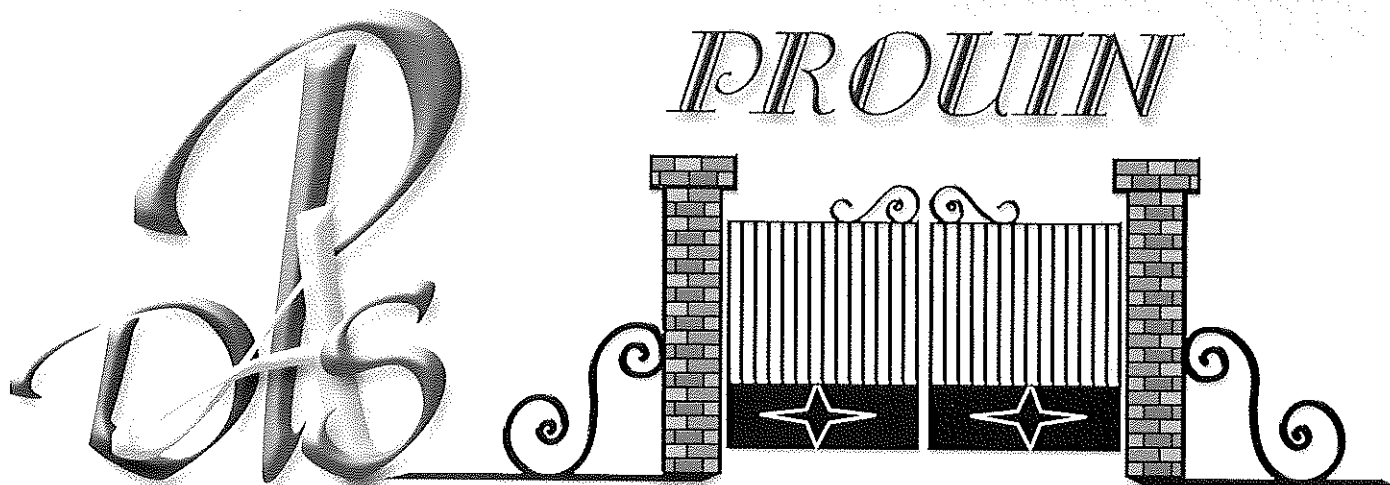
TRADE WINDS
STRATEGIES
02 32 82 19 41

3 MÉTIERS, UNE SEULE ADRESSE

10, rue Marconi - ZI la Maine - 76150 Maromme

SERRURERIE • METALLERIE

PROUIN



GARDES CORPS MÉTALLIQUES : ACIER/INOX/ALUMINIUM

MENUISERIE MÉTALLIQUE : MANNESMAN FORSTER

BARRIÈRES • AUTOMATISATION

FER FORGÉ

20, chemin du Gal • 76113 SAHURS • Tél. 02 35 32 46 64 • Fax 02 35 32 43 63

La conception, la réalisation et l'impression de la page de couverture est gracieusement offerte
par l'Imprimerie GABEL - Z.I. de la Maine - 10, rue Marconi - 76150 MAROMME - Tél. 02 32 82 39 39 - E-mail : gabel@imprimerie-gabel.fr

ÉDITORIAL

La couverture s'est parée de blanc comme le veut l'image de cette période de l'année. Image pourtant peu conforme à la réalité que nous connaissons actuellement... Enfin, j'espère que ce manteau neigeux sur papier glacé permettra au traîneau du Père Noël de glisser jusque dans vos foyers... Le balisage de sa piste d'atterrissage est en place, et grâce aux multiples illuminations, il ne pourra pas manquer Sahurs... De là à penser que ces décorations contribuent au réchauffement planétaire et expliquent l'absence de neige, il n'y a qu'un pas que je me garderai bien de franchir en attendant la météo des jours prochains...

Et si, pour me faire mentir, des congères bloquent votre porte, les internautes avertis que vous êtes pourront découvrir dans Le Dossier comment accomplir, sans bouger de chez eux, de nombreuses formalités administratives sur le Web, en attendant d'y retrouver bientôt votre Journal...

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter de très heureuses fêtes de fin d'année et vous adresser ses meilleurs vœux.

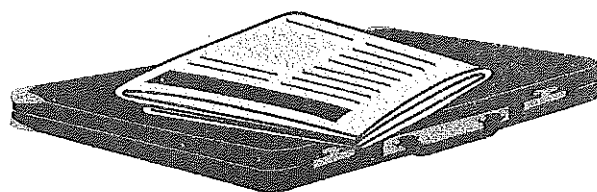
Pascale BERTIN

SOMMAIRE

Le mot du maire	page	2
Au Conseil Municipal	page	3
Etat civil	page	12
Inscription listes électorales	page	16
Tarifs municipaux	page	18
Dates à retenir	page	19
CCAS	page	20
Centre de loisirs-sortie garderie	page	21
Repas des anciens	page	23
Agglo : Collecte déchets verts et enquête transports	page	24

Le dossier

Grandes marées-vacances scolaires	page	31
Permis de construire...	page	32
Fiche pratique : Champagne	page	35
Les anciens combattants	page	37
S.L.S.	page	40
Comité des fêtes	page	41
Initiatives jeunes	page	43
Emmatis	page	44
A l'honneur !	page	45
Téléthon 2006	page	46
Boucle de Roumare	page	49
La Page	page	51
Ingrid Betancourt	page	53
Country dance	page	53
Du côté de l'école	page	54
Du côté des papilles	page	59
Mots croisés	page	63
Infos utiles	page	64



Ont participé à la rédaction de ce numéro

Pascale BERTIN 02 35 32 45 49

Michel BOURDEAU

Jean-François CAPO CANELLAS

François CHARASSIER

Denis COMONT

Marc DARRY

Didier LEGRAND

Francine MONNIER

Denis PLAQUEVENT

Lionel ROBILLARD

ainsi que les membres des associations et les nombreux habitués de la mise en forme finale du *Journal*.

Les articles doivent être parvenus à la rédaction avant le 10 mars 2007. Ils sont publiés sous l'entière responsabilité des auteurs et n'engagent en rien Sahurs le Journal.

Le numéro international normalisé, l'ISSN, est en cours d'attribution par l'ISSN France de la Bibliothèque Nationale de France.

LE MOT DU MAIRE

Chers amis,

L'hiver est arrivé et, en même temps, la collecte hebdomadaire des déchets verts s'est arrêtée le lundi 4 décembre. Certains d'entre vous se sont fait piéger le lundi 11. Les prochaines collectes auront lieu les lundi 8 janvier et 12 février. La collecte hebdomadaire reprendra le lundi 12 mars 2007.

Traditionnellement, la fin d'année est le moment privilégié pour faire le point : regarder le passé et prévoir le futur.

2006 a vu la concrétisation des projets prévus par votre conseil municipal :

- Réfection et aménagement de la rue de Bas avec création de parkings et de trottoirs pour sécuriser le déplacement des piétons,
- Réalisation de la nouvelle tranche d'assainissement collectif chemin du Gal,
- Revêtement de la chaussée par le Département sur la RD 51, du carrefour du Clos des Roses à la chaussée de Caumont avec des travaux de canalisation des eaux pluviales sur la Grande Voie côté St Pierre de Manneville,
- Ouverture, début décembre, du magasin "Fleurs en Seine" rue de Bas, en face de la mairie,
- Renouvellement du matériel des illuminations de fin d'année dans le village avec doublement des points d'éclairage,
- Réfection de tous les foyers lumineux non conformes dans la commune.

2007 sera l'année de 2 échéances importantes pour le pays :

- ◊ Élection présidentielle les 22 avril et 6 mai
- ◊ Élection législative les 10 et 17 juin

Pour le village, les actions prévues sont :

- Dès le début janvier, construction d'un salon de coiffure situé entre la garderie et la supérette rue de Bas,
- Délocalisation du bureau de poste actuel qui n'est plus aux normes, et construction d'un bâtiment face à la mairie avec le nouveau bureau plus un local pour l'ADMR au rez de chaussée et un logement au 1^{er} étage,
- Changement de 9 poteaux incendie en mauvais état,
- Travaux de consolidation du plancher de la salle du conseil et aménagement sécuritaire de la mairie,
- Étude de construction de nouveaux logements sur la commune.

D'autre part, la CAR a décidé d'arrêter le ramassage des déchets recyclables et des ordures ménagères en sacs et de faire la collecte en bacs. Au préalable, une enquête aura lieu en porte à porte à partir du 16 janvier.

Je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de Noël et de Nouvel An et vous donne rendez-vous le **samedi 6 janvier à 10 h 45 face à la mairie pour l'inauguration des travaux de la rue de Bas qui sera suivie par la cérémonie des vœux salle Roger Pasquis.**

Cordialement

Le Maire
Guy DA LAGE

AU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 7 novembre 2006

DATE DE LA CONVOCATION : 30.10.2006	CONSEILLERS EN EXERCICE	15
DATE DE L’AFFICHAGE : 30.10.2006	CONSEILLERS PRESENTS :	14
	CONSEILLER ABSENT représenté :	1

L’an deux mil six, le sept novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30, s’est réuni sous la présidence de **M. Guy DA LAGE, Maire**

Etaient présents : Messieurs CAPO CANELLAS, LEGRAND, BOURDEAU adjoints, Madame BERTIN, Messieurs BAZIRE, BELLONET, HALLEY, LE COUSIN, LEGOIS, PASQUIS, PROUIN, BEAUVAIS, SIMON conseillers

Etait absent représenté : Monsieur SAILLY

Secrétaires de séance : Madame GUIGNERY, Monsieur CAPO CANELLAS

Ordre du jour

Délibération contrat d’assurance statutaire du personnel
Délibération embauche du personnel CLSH
Délibération nouvel horaire d’un agent communal
Délibération achat terrain
Délibération révision simplifiée du POS sur deux sites communaux
Délibération achat poste informatique
Délibération Travaux de voirie Chaussée du Roy
Délibérations travaux électriques à la salle polyvalente
Illuminations de Noël
Séjour scolaire en 2007
Compte-rendu commission urbanisme
Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 12 septembre 2006

Préalablement à la lecture du compte-rendu, Monsieur Le Maire, au nom du Conseil Municipal renouvelle, à Yves BAZIRE, son témoignage de sympathie après le décès de son papa.

En l’absence d’observations le procès verbal est approuvé à l’unanimité.

Monsieur Le Maire propose au Conseil de modifier l’ordre du jour et de présenter le compte-rendu de la commission urbanisme avant d’aborder le projet de révision simplifiée du POS.

1. Délibération contrat d’assurance statutaire du personnel

Le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 9 novembre 2005, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime de souscrire pour son compte un contrat d’assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à sa charge,

Le Maire annonce le résultat de l’appel d’offres du Centre de Gestion, communiqué à la Commune :

Assureur : CNP ASSURANCES /DEXIAP SOFCAP

Durée du contrat / 4 ANS à compter du 1^{er} janvier 2007

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion, résiliable chaque année sous réserve de l’observation d’un préavis de 4 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : cotisation 6.50%

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents non-titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : cotisation 1.45%

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition du centre de gestion et autorise le Maire à signer les conventions correspondantes.

2. Délibération embauche du personnel CLSH

Compte tenu de l'ouverture du centre de loisirs durant les périodes péri-scolaires, Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la création des postes suivants, pour couvrir la période d'ouverture du centre du 30 octobre 2006 au 31 juillet 2007:

- 30 octobre 2006 au 3 novembre 2006
- 26 février 2007 au 2 mars 2007
- 16 avril 2007 au 20 avril 2007
- 2 juillet 2007 au 27 juillet 2007

- 1 ou 2 agents d'animation, selon la périodicité, pour la mise en œuvre des activités d'animation
- 1 agent d'entretien pour assurer l'entretien des locaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à créer ces postes à durée déterminée afin de pourvoir à ces besoins,
- **DECIDE** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget concerné.

3. Régularisation de l'horaire d'un agent communal

Monsieur Le Maire explique que le nombre d'heures effectuées par un agent des services techniques est supérieur à celui défini lors de sa création. Il propose au Conseil de porter cet emploi à 23 heures afin de régulariser la situation.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne son accord pour passer le poste à 23 heures.

4. Délibération achat de terrain

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que la parcelle de terrain cadastrée AK 404 pour une superficie de 844 m², située dans le périmètre de l'école présente un intérêt communal certain. Dans le cadre de projets d'extension des locaux communaux, il propose au Conseil d'acquérir cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions, autorise Monsieur Le Maire à faire l'acquisition de ce terrain pour un prix de 47 000,00 € hors frais notariés.

5. Compte-rendu de la commission urbanisme

Didier LEGRAND relate la réunion de la commission urbanisme qui s'est tenue le 23 octobre 2006. Différents points ont été évoqués :

- le projet d'implantation de la Poste, face à la Mairie, semble en bonne voie
- réflexion sur la destination future du terrain adjacent à la grange et devenir de la maison COLLARD et de l'aménagement de l'ensemble de cette parcelle
- la destruction de la grange va nécessiter l'achat d'algéco comme moyen de stockage

Le plan de financement de la construction d'un local permettant l'accueil de la garderie et de la maison des jeunes n'est pas encore totalement défini. D'autres organismes seront sollicités pour finaliser ce projet. Le terrain permettant sa construction doit être acquis par la commune. Les travaux de sécurisation du plancher et du plafond de la Mairie doivent commencer avant juin 2007.

6. Délibération révision simplifiée du POS sur deux sites communaux

Monsieur Le Maire souligne la nécessité de définir un plan d'aménagement global pour la parcelle face à la Mairie. Il rappelle la décision déjà prise de démolir la grange et sollicite le Conseil sur le devenir de la maison en vis-à-vis.

Après un tour de table, Le Conseil se prononce par 13 voix pour et 2 contre pour la démolition de ce bâtiment.

La surface constructible de cette parcelle étant trop petite, Le Conseil se prononce à l'unanimité pour une révision simplifiée et partielle du POS afin de permettre sur ce site la réalisation d'aménagements d'intérêts communaux ; notamment la possibilité de construction de logements pour personnes âgées.

Une réflexion doit être conduite avec des organismes de logements sociaux pour étudier la faisabilité de ce projet incluant des contraintes architecturales dans le cahier des charges.

D'autre part à l'occasion de cette modification, Monsieur Le Maire propose un deuxième ajustement de POS sur une partie de parcelles 132, 134, 151, 152, 155, 156, 158 et 159 jouxtant la zone artisanale actuelle pour permettre de répondre aux besoins d'extension d'une entreprise de la Commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité son accord pour cette révision après détermination par la commission urbanisme des surfaces concernées par ces projets d'intérêts communaux et charge Monsieur Le Maire de mener à bien ces projets.

7. Délibération poste informatique

Monsieur Le Maire rappelle que le secrétariat de Mairie est pourvu de 2 postes informatiques et qu'il est nécessaire de changer un des ordinateurs compte tenu de sa vétusté (acquis en 1999). Il propose qu'il soit procédé à son remplacement pour un coût d'environ 1700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, accepte la proposition de Monsieur Le Maire et décide que la dépense correspondante soit inscrite en investissement au budget de l'exercice concerné.

8. Délibération travaux voirie Chaussée du Roy

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de réfection de la chaussée du Roy pour la partie située entre le Fief Noble et la Résidence des Petits Saules ont été réceptionnés et, que le montant des travaux s'y rapportant s'élève à 10.426, 21 € TTC.

Il invite le conseil à prononcer la mise en investissement de la dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, autorise Monsieur Le Maire à mandater cette dépense en investissement sur le budget de l'exercice concerné.

9. Délibération travaux électriques salle polyvalente

Monsieur Le Maire informe le Conseil que suite au contrôle effectué par la commission de sécurité à la salle polyvalente, des travaux de mise en conformité sont à effectuer.

Après consultation, le montant des travaux pour répondre aux normes de sécurité obligatoires s'élève à 1.635, 45 € TTC (soit 1.367,43 € HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de porter cette dépense en investissement sur le budget de l'exercice concerné.

10. Illuminations de Noël

Afin d'illuminer la Commune à l'approche des fêtes de fin d'année, Monsieur Le Maire a consulté différents prestataires pour la réalisation de motifs lumineux à poser dans différents endroits de la commune et sur la façade de la Mairie. La commission mise en place à cette occasion propose de retenir la Société DESORMEAUX pour réaliser cette prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise DESORMEAUX en acceptant la proposition de location de matériel sur 4 ans pour un loyer annuel de 3 300, 00 € HT,
- autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de location et à mandater cette dépense sur le budget de l'exercice concerné.

11. Séjour scolaire en 2007

Monsieur Le Maire fait part au Conseil de la demande du Directeur d'école sollicitant une prise en charge du financement pour les classes découvertes en 2007. Le programme dont bénéficieront au total 48 enfants répartis sur les classes de CE2/CM1 et CM2 offre une sortie en Angleterre du lundi 14 au mercredi 16 mai 2007. Le financement serait réparti à hauteur de :

- 50% pour les familles
- 25% pour la coopérative scolaire
- 25% par la municipalité ce qui représente une participation de 2400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, accepte de participer au financement des classes découvertes pour un montant de 2 400,00 € et charge Monsieur Le Maire de procéder au mandatement de la dépense sur l'exercice concerné.

12. Questions diverses

Monsieur Le Maire donne lecture :

- des remerciements de Mme BAZIRE pour les marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de son époux
- des remerciements du Pré de la Bataille pour la subvention accordée de 150 €

Il informe le Conseil que :

- il étudie la faisabilité financière d'attribution d'une gratification de fin d'année pour le personnel,
- la situation d'un agent d'animation, sous contrat CEC jusqu'au 30/09/2006, a été régularisée à compter du 1^{er} octobre en contrat à durée déterminée de droit privé,
- le Parc Naturel Régional, dans le cadre de la troisième campagne de taille d'arbres têtards en zone humide se propose de mettre une personne à disposition pour la taille des arbres,
- un courrier de la Poste annonce le lancement du projet de regroupement de la distribution des centres courrier de Vallée du Cailly. Ce nouveau centre s'articulera sur 2 sites : une unité principale à Maromme et son unité décentralisée sur CANTELEU qui distribuera 17 communes dont SAHURS dès le 2^{ème} trimestre 2007, sans changement sur la distribution actuelle,
- un pré-accord de la Direction de la Poste a été obtenu pour la délocalisation du bureau de Poste face à la Mairie. Une convention doit définir les modalités de ce projet,
- un projet de collecte des déchets par bacs en 2007 est à l'étude. La distribution des bacs interviendra en mars 2007 et sera précédée d'une enquête auprès des habitants pour déterminer la capacité du bac à fournir,
- le Conseil de l'Agglomération de Rouen a adopté le principe de la mise en place d'un taux unique de T.E.O.M. avec un mécanisme de lissage sur 10 ans qui devrait entraîner une baisse de cette taxe dans notre Commune,
- l'ASVS a adressé un courrier de remerciements pour la subvention accordée et qu'il demande que des travaux soient effectués au stade et dans les vestiaires,
- qu'un accélérateur doit être changé sur la chaudière de la Mairie et que suite à la présence d'eau dans la cuve à fioul, une pompe a dû être remplacée,
- que Le PAR doit procéder au déplacement du poste d'accostage pour dragues de Moulineaux. Par ailleurs, Monsieur Le Maire précise qu'il est convié à une réunion de présentation des projets d'aménagements du PAR sur cette zone,
- que la commission des impôts directs se réunira le 23 novembre prochain,

- que la DDE nous propose de renouveler ses services dans le cadre de la convention ATESAT pour les programmes d'entretien et d'investissement sur la voirie communale pour les 3 années à venir,
- qu'il a relancé l'entreprise pour la réfection du crépi du mur de la garderie.

Par ailleurs, devant le dramatique accident qui a coûté la vie à 2 agents municipaux de la Commune D'HOUEVILLE, Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal, sur l'initiative du Vice Président de l'Agglo en charge des petites Communes, à se prononcer sur un don aux familles des victimes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, DECIDE de faire un don de 250 € à la Mairie d'HOUEVILLE qui est chargée de collecter les fonds.

Didier LEGRAND rappelle le problème de stockage des containers de la cantine. La construction d'un enclos pourrait être envisagée.

Pascale BERTIN annonce la préparation du prochain journal communal, le jeudi 16 novembre. Elle s'interroge sur l'avenir du RPI en notant que la commission intercommunale ne s'est pas réunie depuis le mois de mai.

Yves BAZIRE fait part que les travaux pour la plantation d'arbres ont commencé sur la chambre de dépôt.

Michel BOURDEAU énumère différentes demandes émises par des habitants :

- la pose de bancs sur la Rue de Bas
- l'aménagement de toilettes au cimetière
- l'équipement de chaises pliantes à l'église

La faisabilité et l'opportunité de ces différentes demandes vont être approfondies.

Par ailleurs, il informe l'assemblée que :

- le banquet des Anciens du 1 octobre comptait 111 personnes et que désormais celui-ci aura lieu au mois de mars comme décidé, lors de la réunion du CCAS du 6/11/2006,
- que la 24^{ème} collecte d'EMMAÛS aura lieu le 2/12/2006 à 13H 30

Jacky LE COUSIN annonce que le Comité des Fêtes, suite à l'assemblée générale du mois d'octobre, s'est doté d'un nouveau bureau et réitère sa demande d'équiper la salle polyvalente d'algécos supplémentaires. Monsieur Le Maire qui a déjà contacté 3 entreprises, l'invite ainsi que Yves BAZIRE à une visite des bungalows chez le fournisseur retenu pour équiper la salle polyvalente et les locaux techniques qui ont besoin de surfaces supplémentaires pour ranger le matériel.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré,

- donne son accord pour l'achat d'algécos auprès de la Société STIMN pour un montant de 16 020,00 HT et pour les travaux de terrassement nécessaires à cette implantation auprès de la Société Multi-Réseaux pour un montant de 1740 € HT.
- Décide que la dépense correspondante soit inscrite en investissement.

Pierre PASQUIS signale un tas de ronces 'Rues de Seine et de Marbeuf'.

Bernard LEGOIS signale le bon déroulement de la distribution des sacs poubelles. Il attire l'attention du Conseil sur le manque de civilité de certains habitants qui font du feu sans tenir compte de la gêne occasionnée pour le voisinage.

Jean-françois CAPO CANELLAS informe qu'il fera un point précis au prochain conseil :

- sur le dossier de la crèche, qui est entré dans la phase de dépouillement des offres. Celles-ci étant élevées par rapport à l'enveloppe budgétaire prévue sont en cours de négociation,
- de l'état des dépenses engagées tant en section de fonctionnement qu'en investissement.

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 5 décembre 2006

DATE DE LA CONVOCATION :	28.11.2006	CONSEILLERS EN EXERCICE	15
DATE DE L’AFFICHAGE :	28.11.2006	CONSEILLERS PRESENTS :	13
		CONSEILLERS ABSENTS représentés :	2

L’an deux mil six, le cinq décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30, s’est réuni sous la présidence de **M. Guy DA LAGE, Maire**

Etaient présents : Messieurs LEGRAND, CAPO CANELLAS, BOURDEAU adjoints, Madame BERTIN, Messieurs BAZIRE, BELLONET, SAILLY, LE COUSIN, LEGOIS, PASQUIS, BEAUVAIS, SIMON conseillers

Etaient absents représentés : Messieurs PROUIN et HALLEY

Secrétaires de séance : Madame GUIGNERY, Monsieur CAPO CANELLAS

Ordre du jour

Délibération rapport qualité de l’eau en 2005
Délibération intégration voirie 'Résidence Le Clos Fleuri'
Convention avec l’Agglo sur la distribution de documents d’information
Projet 'Construction du bureau de poste'
Expertise travaux mairie
Point budgétaire
IAT 2006 au personnel communal
Tarifs municipaux 2007
Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 7 novembre 2006

Madame BERTIN souhaite que l’on reformule son intervention sur le projet RPI comme suit :

« Madame BERTIN demande où en est l’étude financière du regroupement des écoles prévue lors de la réunion du mois de mai à Hautot-sur-Seine.

Monsieur Le Maire l’informe que la commission ne s’est pas réunie, les 3 Maires constatant un manque de consensus pour poursuivre la réflexion. »

En l’absence d’autres observations le procès verbal est approuvé à l’unanimité.

1. Rapport qualité de l’eau année 2005

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport annuel 2005 de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Il en ressort que l’eau distribuée a été de très bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve, à l’unanimité, la synthèse annuelle de la qualité de l’eau.

2. Délibération intégration voirie 'Résidence Le Clos Fleuri'

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2003, suite à la demande présentée par le Syndicat du lotissement 'Le Clos Fleuri' Le Conseil Municipal avait, par délibération en date du 7 octobre 2003, décidé de l'intégration de cette voirie dans le domaine communal.

Suite à l'omission d'intégration de cette voirie dans le classement communal qui a suivi, Monsieur Le Maire demande que cet oubli soit régularisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, le classement de la voirie du lotissement 'Le Clos Fleuri' d'une longueur de 140 mètres dans le domaine communal.

3. Convention avec l'Agglo sur la distribution de documents d'information

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de renouveler la convention signée en juillet 2005 avec La Communauté d'Agglomération Rouennaise relative à la distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération Rouennaise la convention relative à la distribution de documents d'informations liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés.

4. Projet 'Construction du Bureau de Poste'

Suite à de longues négociations avec les services de La Poste pour l'implantation du bureau face à la Mairie, le Maire informe que la Direction Régionale de la Poste a accepté le dernier projet présenté et qu'un accord est intervenu entre les parties pour un prix de location du bureau de 8 €/mois/m².

Sur les plans du bâtiment présentés à l'assemblée, il signale qu'un bureau est réservé, au rez-de-chaussée, à l'ADMR et un logement au 1^{er} étage. *Pour l'ADMR, une solution provisoire doit être étudiée dans l'attente de la construction afin qu'elle puisse bénéficier d'un local dès début 2007.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le projet tel que présenté, et confie à Monsieur Le Maire toutes délégations nécessaires pour mener à bien ce projet, et le charge de signer la convention avec la poste pour la location des locaux.

5. Expertise Travaux Mairie

Dans le cadre des travaux projetés pour la Mairie avant juin 2007, Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'en complément, une analyse du sol a été réalisée par le Bureau d'Etudes de Haute-Normandie pour un coût de 2090,00 € H.T. et, que les travaux préconisés, qui seront réalisés par la Maçonnerie Boschervillaise pour un coût de 1385,26 € H.T., montent l'ensemble des travaux à 75.000,00 € H.T.

6. Point Budgétaire

Monsieur CAPO CANELLAS donne le compte rendu de la commission des finances qui s'est réunie le 27 novembre dernier durant laquelle les prévisions budgétaires à fin décembre ont été étudiées. L'analyse des comptes, tant en fonctionnement qu'en investissement laisse entrevoir un excédent pour l'exercice 2006 et la possibilité d'intégrer au chapitre du personnel l'attribution d'une gratification de fin d'année.

Il énumère le coût des travaux réalisés cette année sur la Commune et le montant des subventions s'y rapportant, cette comparaison met en évidence un coût résiduel de 163.000,00 € financés par la ligne de trésorerie ouverte à la caisse d'épargne. Il propose que cette ligne de crédit à court terme soit consolidée dans le cadre de la convention qui nous lie à la Caisse d'Epargne par un emprunt auprès de cet organisme pour la somme de 150.000,00 € sur une durée de 15 ans au taux de 3.69%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cet emprunt de 150.000,00 €.

Par ailleurs, il précise que la commission des finances se réunira en janvier 2007 pour définir les orientations budgétaires.

7. IAT 2006 au personnel communal

Monsieur Le Maire propose au Conseil d'attribuer une gratification au personnel, sous forme d'indemnité d'administration et technicité. Une enveloppe d'environ 6840,00 € hors charges sociales est proposée pour l'ensemble du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer une IAT au personnel communal pour l'année 2006.

8. Tarifs municipaux

Après la présentation des bilans de cantine et de garderie qui traduisent une diminution sensible de la fréquentation, Didier LEGRAND remet à chaque membre du Conseil une proposition des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2007 qui affiche une augmentation variant entre 1.72 à 8.11%. Par ailleurs, Monsieur Le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2007, les tarifs de cantine sont librement fixés par le Conseil Municipal et propose une augmentation de 2.5%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'augmentation des tarifs à compter du 1 janvier 2007.

8. Questions diverses

Monsieur Le Maire donne lecture :

- des remerciements de M. PASQUIS pour les marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de sa maman, Madeleine PASQUIS ;
- d'un fax reçu ce jour annonçant l'inauguration du nouveau bac, le vendredi 8 décembre à 16 h 30 par Didier MARIE, Président du Conseil Général ;

Il informe le conseil que :

- la Maçonnerie Boschervillaise a été retenue pour la réfection du mur de la garderie pour un montant de 2.350,00 € H.T. ;
- qu'il s'est rendu à la Société STIMN accompagné de Messieurs BAZIRE et LE COUSIN pour finaliser le choix des ouvertures et la couleur des algécos ;
- qu'un accélérateur est à remplacer sur la chaudière de la mairie pour un coût de 908,23 € H.T. ;
- l'ONF a envoyé le calendrier 2006/2007 pour la chasse en forêt domaniale qui sera pratiquée d'octobre 2006 à fin février 2007 ;
- les essais trimestriels des sirènes PPI auront lieu le mercredi 6 décembre 2006, à 12 h 15 ;
- le devis de 1.857, 61 € H.T. établi pour la réfection d'un des 4 piliers clôturant le caveau de la famille de BONNEVAL a été transmis à la personne concernée pour acceptation et que parallèlement celui de la remise en état du calvaire s'élève à 3.223, 98 € H.T. ;
- la convention ATESAT, qui nous permet de bénéficier de l'assistance technique de la DDE arrive à son terme le 31 décembre 2006. **A ce sujet, le Conseil décide de ne pas renouveler l'adhésion ;**
- que les vœux du Maire auront lieu le samedi 6 janvier 2007 à 11 h, précédés par l'inauguration des travaux de la Rue de Bas à 10 h 45 devant la Mairie ;
- des dates de réunions de Conseil Municipal pour 2007 :
 - les 16 janvier, 13 février, 10 avril, 15 mai, 12 juin, 3 juillet.

Didier LEGRAND annonce que :

- la cotisation au PNR est fixée à 3 € par habitants pour 2007 ce qui représente une augmentation de 30% ;
- le devenir du PNR est fragilisé par l'abandon des subventions accordées par l'Etat.

Pascale BERTIN rappelle l'obligation d'assurer une permanence en fin d'année pour les inscriptions sur les listes électorales. Par ailleurs, suite au voyage de 2 sahuiciennes, le mois dernier au BURKINA FASO, Charlène LEFEVRE et Mariama MILLOU, elle propose qu'une réflexion soit engagée sur un jumelage (sous forme d'échanges d'informations et de soutien financier) avec les autorités communales pour prolonger le lien qui existe déjà avec les écoles.

Yves BAZIRE informe le conseil que :

- la station d'épuration est en état correct de fonctionnement, seul un taux de nitrates trop élevé est à déplorer ;
- que le clapet situé à droite de la chambre de dépôt ne fonctionne pas.

Michel BOURDEAU remercie les participants à la 24^{ème} collecte d'Emmaüs. Il signale que la commission des impôts directs qui s'est tenue le 6 novembre a révélé des constructions non assorties de déclarations préalables et qu'il serait judicieux de rappeler la réglementation en matière d'urbanisme dans le journal.

Jacky LE COUSIN informe l'assemblée que l'arbre de Noël des enfants aura lieu le 16 décembre à 15 h.

Didier SAILLY demande à Monsieur Le Maire s'il a été informé que les pompiers de Canteleu ne seront plus réquisitionnés par le Préfet à compter du 6 décembre. Monsieur le Maire indique qu'il va se rapprocher sur ce sujet de Monsieur le Maire de Canteleu.

Bernard LEGOIS demande où en est la procédure pour l'immeuble déclaré sans maître.

Jean-françois CAPO CANELLAS demande à ce que la Mairie écrive officiellement aux différentes autorités pour les alerter sur le risque d'effondrement des berges d'Hénouville qui pourrait provoquer de graves inondations jusqu'à Sahurs.


Par ailleurs, il informe l'assemblée que :

- la commission jeunesse s'est réunie le 9 novembre et met en évidence un bilan très positif avec les jeunes où un dialogue s'est instauré ;
- de nouveaux contacts ont été pris pour solliciter des financements pour le projet de construction de la maison des jeunes ;
- pour la construction de la crèche, le maître d'œuvre a renégocié avec les prestataires pour réajuster les propositions dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue ;
- que différentes manifestations sont organisées dans le cadre du Téléthon.

il propose :

- qu'un micro ordinateur portable pour les jeunes ainsi qu'un ordinateur pour le responsable de l'animation soient acquis pour un montant d'environ 2.500,00 € H.T.
- que la Mairie et les associations soient équipées d'un site internet, 3 prestataires de service ont été consultés : les offres varient de 1.990,00 € à 3.700,00 € H.T. Le Conseil émet un avis favorable sur ce projet et une commission se réunira le 19 décembre à 18 heures pour recevoir le prestataire moins disant et étudier avec lui plus précisément les modalités de mise en œuvre.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Guy DA LAIS


ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Mathys TURQUER	le 27 septembre 2006
Manon TURQUER	le 27 septembre 2006
Erwan SOUDAIS-LEPRINCE	le 5 octobre 2006
Luka CRAMPON	le 10 octobre 2006
Erine GUSTIN	le 10 novembre 2006

DÉCÈS

Lazarette LENOIR	le 12 octobre 2006
Emile BAZIRE	le 1 ^{er} novembre 2006
Madeleine PASQUIS	le 8 novembre 2006

Ce mois de novembre a débuté de bien triste façon, puisqu'il a vu disparaître en une semaine deux "figures" importantes de notre village : Emile BAZIRE et Madeleine PASQUIS.

Nous garderons en mémoire l'image d'Emile faisant sonner les cloches de la chapelle du manoir de Marbeuf le 29 août 2004 comme il l'avait fait 60 ans auparavant pour annoncer la libération de Sahurs. Nous avons perdu en Madeleine Pasquis non seulement notre doyenne, mais aussi une fidèle... et critique lectrice.

L'équipe du Journal assure leurs familles de toute sa sympathie et leur rend ici hommage à travers des extraits des allocutions prononcées par le maire Guy DA LAGE lors des cérémonies d'inhumation .



C'est au petit matin du 1^{er} novembre que la nouvelle, hélas attendue, du décès d'**Emile BAZIRE** nous est parvenue, plongeant le village dans une profonde tristesse.

Le Père Emile, comme on l'appelait affectueusement, est né le 27 septembre 1918 à Morgny la Pommeraie.

En 1926, ses parents arrivent à Sahurs où ils s'installent à la ferme du Manoir de Marbeuf avec leurs trois enfants : Armand, Germaine et le petit dernier Emile qui a 8 ans à cette époque.

Ce dernier fréquente l'école du village, avec la particularité d'aller tous les matins à l'église servir la messe avant la classe.

Plus tard, il travaille sur l'exploitation familiale jusqu'à son départ au service militaire. Il est rappelé le 4 novembre 1938 et incorporé à Sedan au 12^{ème} Régiment de chasseur à cheval.

Bientôt la guerre éclate et le soldat BAZIRE rejoint la frontière luxembourgeoise puis la Belgique où il découvre le baptême du feu. Son régiment doit se replier et prend part aux combats à Valmy dans la Marne, à Vouziers dans les Ardennes, puis à Forges-les-Eaux où Emile est blessé le 28 mai 1940. Libéré le 3 août 1940 après sa convalescence, il rentre au pays et reprend les travaux des champs à la ferme familiale pour aider sa belle-sœur dont le mari, prisonnier, ne rentrera qu'en 1945.

Puis, Emile rencontre une jeune fille du village, Denise SIMON, qui deviendra son épouse, le 4 juin 1947 et lui donnera 2 fils : Yves et Gérard.

Emile travaille alors dans différentes entreprises de la région; puis, le couple achète en 1973 le commerce café-tabac épicerie du village. L'affaire marchant bien, Denise et Emile décident de construire, en 1977, le libre service actuel, avant de quitter la vie active en 1984 pour prendre une retraite bien méritée.

Emile a participé à l'animation de la commune, comme conseiller municipal du 14 mars 1965 au 13 mars 1977, mais s'est dévoué également au comité des fêtes du village.

Comme ancien combattant, il est titulaire de différentes décorations :

- la croix de guerre 39/45 avec étoile de bronze pour blessure au combat,
- la croix du combattant reçue le 11 novembre 1950,
- la médaille commémorative de la guerre 39/45
- l'insigne de porte-drapeaux pour services rendus pendant plus de 50 ans (fidèle présence, avec son drapeau, aux cérémonies officielles du 8 mai, 16 octobre et 11 novembre de 1947 à 2000).

Il est également titulaire de la médaille du mérite de la fédération des A.C.P.G.-C.A.T.M.

Il a reçu, le 29 septembre dernier, le titre de reconnaissance de la nation décerné par le ministère des Anciens Combattants et il était convenu de lui remettre la médaille correspondante le 11 novembre.

Mais il n'a pas attendu, et est parti rejoindre son copain et complice Louis CALLAIS qui nous a quitté lui aussi en novembre il y a 2 ans.

C'est donc à titre posthume que cette médaille lui est remise ce 4 novembre.

...

... Nous sommes réunis, cet après-midi, pour rendre un dernier hommage à notre doyenne, **Madame PASQUIS**, qui s'est endormie paisiblement mercredi dernier, et pour entourer toute sa famille de notre sympathie.



Madeleine PASQUIS est née le 29 mars 1910 à Ezy-sur-Eure où son papa, Gustave ROUSSEAU, était contremaître dans une entreprise qui travaillait les cornes de bœufs pour en faire des peignes; ce métier s'appelait aplatisseur de cornes.

Elle fréquente l'école communale d'Ezy, puis le collège d'Evreux.

Madeleine obtient le brevet élémentaire en 1925 et le diplôme de fin d'études secondaires le 27 juillet 1927, avec mention et l'appréciation suivante :

"esprit solide et cultivé, a réussi, à la première place, le diplôme de fin d'études secondaires - très capable de bien tenir le poste d'institutrice -"
Elle a 17 ans ...

Pour exercer ce métier, il faut avoir 18 ans et elle obtient une dispense de l'inspection académique.

Démarre alors, le 3 mars 1928, une série d'affectations qui commence à Vernon dans une classe de 46 élèves. En 4 ans, elle assurera 11 remplacements dans 10 écoles différentes dans l'Eure.

Le 12 octobre 1932, Madeleine ROUSSEAU épouse Roger PASQUIS, instituteur également et le jeune couple s'installe à Lintot, canton de Bolbec dans le département de la Seine Inférieure.

Elle aura 2 enfants : Pierre né en 1936 à Lintot et Françoise née en 1940 à Parsac dans la Creuse, pendant l'évacuation, seule avec ses enfants, alors que son mari, Lieutenant au 24^{ème} régiment d'Infanterie, servait son pays car il avait été rappelé fin 1939...

Roger PASQUIS est démobilisé peu après et, de retour à Lintot, Madeleine et Roger se mettent au service de ce que l'on appelait à l'époque, la défense passive, en hébergeant "discrètement" à l'école, des résistants recherchés par la Gestapo, dont le frère de Madeleine, qui finira par être arrêté et déporté en Allemagne où il meurt en avril 1945.

Ils quittent Lintot et arrivent à Sahurs en 1945 - lui, est directeur d'école et secrétaire de mairie - elle, est institutrice, métier qu'elle exerce jusqu'en 1964, date à laquelle elle prend sa retraite après 36 ans d'enseignement.

Au cours des 19 années d'activité à Sahurs, elle donnera des cours post-scolaires agricoles aux agriculteurs de la Boucle (Hautot-sur-Seine - Sahurs - St Pierre)

Madeleine PASQUIS a été conseillère municipale de 1965 à 1967.

Notre doyenne était membre de l'association des Anciens Combattants de la commune depuis 1947. Elle assistait fidèlement aux manifestations patriotiques. Depuis quelques années, elle ne pouvait plus venir au Monument aux Morts, mais s'arrangeait toujours pour me le faire savoir et présenter ses excuses.

Si les jambes ne marchaient plus, la tête fonctionnait bien et la lecture était son passe-temps favori. Elle était au courant de tout.

Lors du repas annuel des Anciens, comme doyenne, elle était à mes côtés et, avec sa répartie bien connue, les discussions étaient quelquefois animées.

Quand j'allais la voir, rue de Seine, toujours rigoureuse, elle ne manquait pas de me taquiner à propos des quelques fautes d'orthographe qu'elle relevait dans Le Journal de la commune.

Elle a éduqué un certain nombre d'entre vous, et votre nombreuse présence à cette cérémonie prouve la reconnaissance que vous avez pour sa disponibilité, son dévouement et son action dans votre formation de futurs adultes que vous étiez à l'époque...

RAPPEL

Aux nouveaux habitants et à d'autres qui ne l'auraient pas encore fait, nous vous invitons passer à la mairie avec votre livret de famille afin de procéder à votre recensement dans notre commune et à **vos inscriptions sur les listes électorales avant le 31 décembre 2006*** (voir pages suivantes) .

Nous vous rappelons que l'inscription des jeunes de 16 ans est obligatoire à la mairie dans le mois de l'anniversaire; c'est une démarche qui permet :

- ⇒ de vous inscrire aux examens et concours (brevet, bac, permis ...)
- ⇒ d'assister à la journée "citoyenne"
- ⇒ d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales. Il est toutefois nécessaire de vérifier cet enregistrement auprès de la mairie.

Nous vous demandons également de déclarer à la mairie les naissances qui se font hors mariage; en effet seules les autres nous sont systématiquement transmises.

La mairie est ouverte de 14 à 19 heures les lundi, mercredi et vendredi. *

*** La mairie sera exceptionnellement ouverte de 10 h 00 à 12 h 00 le samedi 30 décembre 2006.**

AVIS

A la demande des services municipaux, des postes, de la gendarmerie, des pompiers et des services sanitaires (ambulance, infirmières, médecins et SAMU) ainsi que des nombreux livreurs et prestataires de services, il est très important qu'en plus du numéro de votre domicile apparaissent vos nom et prénom sur le lieu de votre demeure; il est également nécessaire que votre boîte aux lettres soit suffisamment grande et surtout en bon état pour que votre courrier et autres avis ne soient pas détériorés.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (art. L 9 du code électoral).

INSCRIPTION VOLONTAIRE

Principe

Pour pouvoir voter, il faut :

- être inscrit sur les listes électorales,
- être âgé d'au moins 18 ans,
- être de nationalité française,
- jouir de ses droits civils et politiques.

Si l'intéressé ne relève pas d'une procédure d'inscription d'office (jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre deux opérations de révision des listes électorales), il doit se faire inscrire volontairement.

Où s'adresser :

- soit à la mairie de la commune où il a son domicile ou de celle où il réside depuis au moins 6 mois,
- soit à la mairie d'une commune où il est inscrit au rôle d'une contribution directe communale (impôts locaux) depuis au moins 5 ans,
- soit à la mairie de la commune où il est assujéti à résidence en tant que fonctionnaire public.

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité en cours de validité,
- selon le cas, un justificatif de domicile dans la commune ou un justificatif de paiement des impôts locaux depuis plus de 5 ans,
- si l'intéressé habite chez ses parents, une attestation des parents établie sur papier libre, certifiant qu'il habite chez eux, et un justificatif de domicile des parents.

Cas particuliers

Si l'intéressé a acquis la nationalité française, il doit également présenter un certificat de nationalité ou le décret de naturalisation.

S'il est dans l'impossibilité de se déplacer, il peut remettre une procuration établie sur papier libre à quelqu'un. Il peut également demander son inscription par correspondance en envoyant les pièces indiquées.

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année (cette année avant le 31 décembre 2006), mais l'intéressé ne pourra voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante, après la révision annuelle des listes électorales (entre le 1er septembre 2006 et le 28 février 2007).

Il est possible d'être inscrit et de voter la même année lorsqu'on :

- atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- est fonctionnaire muté ou admis à la retraite après le 1er janvier,
- est militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- est naturalisé français après le 1er janvier,
- recouvre l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

Elections présidentielles :

22 avril et 6 mai 2007

Elections législatives :

10 et 17 juin 2007

CHANGEMENT DE DOMICILE

En cas de changement de domicile

Se faire inscrire à la mairie du nouveau domicile (même s'il y a seulement changement d'adresse dans la même commune).

S'adresser à la mairie pour les pièces à fournir (elles peuvent varier selon la situation de l'intéressé).

Dans tous les cas, une pièce d'identité doit être présentée.

Radiation de l'ancienne liste

La mairie se chargera de radier l'intéressé des listes sur lesquelles il était inscrit auparavant.

EN CAS DE LITIGE

Vous avez été oublié ou radié des listes électorales.

Vous pouvez saisir directement le juge d'instance jusqu'au jour du scrutin, en cas d'erreur purement matérielle.

Adressez-vous au service d'accueil et d'information du **tribunal d'instance**.

INSCRIPTION D'OFFICE DES JEUNES DE 18 ANS

Principe

Sont concernées par l'inscription d'office les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans entre les dates de clôture de listes électorales, soit entre le 1er mars de l'année en cours, et le 28 (ou 29) février de l'année suivante.

Cette année, sont concernés les jeunes atteignant l'âge de 18 ans entre le 1er mars 2006 et le 28 février 2007.

Mode d'inscription

Les jeunes majeurs sont inscrits sans faire de demande individuelle sur les listes électorales de leur commune de résidence, lors des opérations de révision annuelle.

Ces opérations se déroulent cette année du 1er septembre 2006 au 28 février 2007.

Procédure

La commission administrative procède aux inscriptions en utilisant les informations fournies par l'INSEE et en vérifiant si les conditions sont réunies (identité, domicile, nationalité...).

Attention, toute personne inscrite automatiquement ne reçoit pas de notification de son inscription.

Précautions à prendre

Les fichiers des jeunes de 18 ans pouvant actuellement être incomplets, il est préférable que se renseigner auprès de sa mairie, pour vérifier que l'inscription est effectuée.

Inscription dans une autre commune

Si un jeune souhaite être inscrit dans une autre commune que celle indiquée par l'INSEE pour l'inscription d'office (à noter, le domicile de vos parents est réputé être celui du jeune concerné pour cette inscription), elle doit accomplir les formalités d'inscription volontaire.

Le jeune doit s'assurer qu'il n'a pas été inscrit en même temps dans sa commune d'inscription d'office.

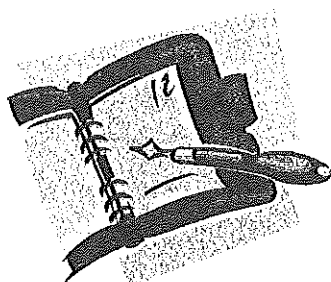
En cas de litige

En cas d'oubli ou si la commission a estimé que le jeune ne réunissait pas les conditions pour être inscrit (nationalité, domicile notamment), il doit s'adresser au tribunal d'instance dont dépend son domicile.



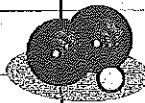
TARIFS MUNICIPAUX 2007

CANTINE	Repas enfant : 2,93 € Repas enfant avec réduction* de 25% : 2,19 € Repas enfant avec réduction* de 50% : 1,47 € Repas enfant avec réduction* de 75% : 0,73 € Repas adulte : 4,30 €
GARDERIE 1er chiffre : tarif normal, chiffre entre parenthèses : tarif réduit -25 %*	Matin ou soir → 18h : 2,50€ (1,88€) Soir → 18h30 : 3,40€ (2,55€) Mercredi la matinée : 4,90€ (3,68€) Mercredi AM → 18h : 4,90€ (3,68€) Mercredi → 18h30 : 5,80€ (4,36€) Mercredi journée → 18h : 7,95€ (5,96€) Mercredi journée → 18h30 : 9 € (6,75€)
CENTRE DE LOISIRS 1er chiffre : tarif normal, chiffre entre parenthèse : tarif réduit -25 %*	Journée salhuciens : 11,70€ (8,78€) Par jour semaine complète salhuciens : 10,65€ (8 €) Journée horsains : 13,90€ Par jour semaine complète horsains : 12,90€
<p>* les tarifs réduits sont applicables à toutes les familles dont le quotient familial est inférieur au seuil d'aide fixé par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), soit 550 € par personne et par mois.</p> <p><u>RENSEIGNEMENTS AUPRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE</u> <u>POUR TOUTE DEMANDE D'AIDE</u></p>	
CONCESSIONS CIMETIÈRE TOMBES ET COLUMBARIUM	Concessions tombes 30 ans : 140€ 50 ans : 265€ Concessions columbarium salhuciens 30 ans : 140€ 50 ans : 265€ Concessions columbarium horsains 30 ans : 480 €
PERMIS DE CHASSE	par an : 40 €
LOCATION SALLE POLYVALENTE	Petit foyer vin d'honneur : 85 € Petit foyer 1 journée : 165 € Petit foyer week-end : 195 € Salle + petit foyer vin d'honneur : 145 € Salle + petit foyer 1 journée : 295 € Salle + petit foyer week-end : 400 €
PUBLICITÉ <i>Sahurs Le Journal</i>	1/8 de page : 70 € 1/4 de page : 100 € 1/2 page : 170 €
DROIT DE PLACE SUR LE PARKING COMMUNAL	par jour : 25 €

DATES À RETENIR 2007



*Pour les communes de
HAUTOT SUR SEINE,
SAHURS, SAINT-PIERRE-
DE MANNEVILLE,
VAL DE LA HAYE*

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
JANVIER			
Vendredi 19	Coinchée 	Comité des fêtes	SAHURS
Samedi 27	Assemblée générale des Anciens Combattants	Anciens Combattants	SAHURS
FEVRIER			
Dimanche 4	Loto	Foyer rural	St PIERRE
Lundi 5	Manifestation	Anciens Combattants	SAHURS
Samedi 10	Repas St Valentin 	Comité des fêtes	VAL DE LA HAYE
Samedi 17	Soirée dansante	Comité des fêtes	HAUTOT
Vendredi 23	Soirée cartes	SLS	SAHURS
MARS			
Dimanche 4	Loto	Comité des fêtes	HAUTOT
Samedi 17	Concours de pétanque 	SLS	SAHURS
Samedi 18	Repas des Anciens	CCAS	SAHURS
Vendredi 23	Tarot	Comité des fêtes	SAHURS
Samedi 31	Carnaval dans les rues	Ecole	SAHURS
AVRIL			
Dimanche 1er	Fête des plantes	Comité des fêtes	HAUTOT
Samedi 14	Concours de pétanque	SLS	SAHURS
Dimanche 15	Loto	Comité des fêtes	VAL DE LA HAYE
Dimanche 22	Elections présidentielles 1er tour		

RETENEZ CES DATES ET ALLEZ-Y !!!

C.C.A.S.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le C.C.A.S. est géré par un Conseil d'Administration, composé du maire, président de droit, de 6 membres élus du conseil municipal et 6 membres nommés.

Parmi les membres nommés par le maire, figurent :

- un représentant d'associations familiales désigné sur proposition de l'U.D.A.F. (Union Départementale des Associations Familiales),
- un représentant des retraités et des personnes âgées,
- un représentant de l'A.D.M.R. (association d'Aide à Domicile en Milieu Rural)

FONCTIONS DU C.C.A.S.

Il établit des dossiers d'aide sociale. Un responsable communal assiste au canton à la commission d'admission qui statue sur les demandes d'aides.

MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS SOCIALES

- Il a le souci des besoins, prestations d'urgence pour le chauffage, l'électricité, l'eau etc ... démarches pour la recherche de maisons de retraite, pour obtenir en urgence les prises en charge.
- Il établit les dossiers auprès des familles à revenus modestes pour une aide financière après examen du quotient familial (cantine, garderie, activités sportives etc ...)
- Il fait le lien avec l'association A.D.M.R. pour rester attentif aux besoins éventuels.
- Organisation d'un repas pour les personnes âgées, du colis de Noël, participation au voyage et à la sortie théâtre.
- Il coordonne ses interventions en liaison avec les services et les institutions privées et publiques à caractère social.
- Participation de certains membres aux assises départementales ou régionales.

BUDGET

Les recettes du C.C.A.S. peuvent comprendre :

- 1 - la subvention versée par la commune
- 2 - les produits provenant des prestations de service fournies
- 3 - les ressources propres du C.C.A.S., celles provenant de dons ou de quêtes.

RENOUVELLEMENT DU C.C.A.S.

Le C.C.A.S. étant une commission de la commune, les nouvelles élections municipales entraînent obligatoirement le renouvellement total du conseil d'administration.

OÙ SE RENSEIGNER

En cas de besoin, c'est à **la mairie** que vous pouvez vous renseigner.

LA GARDERIE



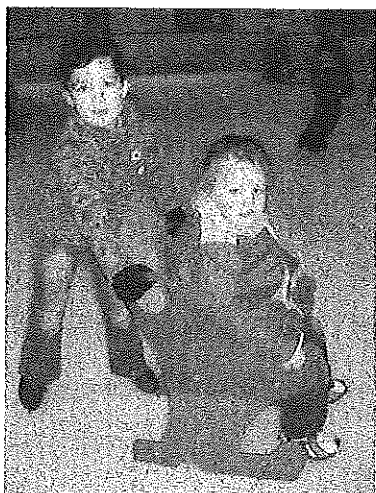
ZoOm SuR la GarDo !



Largement plébiscitée par les familles, la GarDo accueille chaque jour en moyenne 35 enfants âgés de 3 à 11 ans. Cette structure fonctionne sur les temps péri-scolaires ainsi que le mercredi. L'équipe d'animation a pour missions d'assurer d'une part, un relais entre la famille et l'école et d'autre part, de proposer un lieu propice à la détente et à la mise en place d'activités de loisirs.

Une journée à la GarDo

Dès 7h30 les premiers enfants arrivent ! Si les plus âgés sont déjà dans le rythme et prêts à en découdre avec les copains autour de jeux ! Pour les plus petits, un réveil en douceur dans l'espace cosy aménagé, est fortement apprécié.



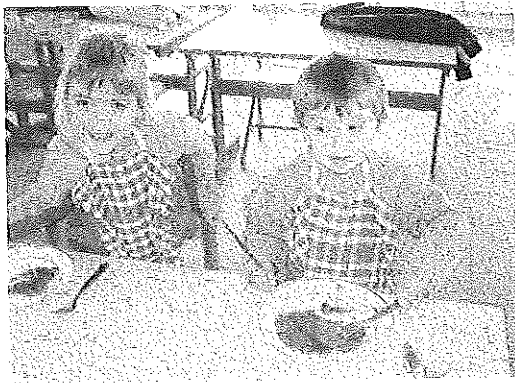
8h30, le début des cours approche, les grands rejoignent leurs rangs et les petits sont accompagnés chaussons aux pieds, jusque dans leurs classes ! On règle les petits détails : Blousons, mouchoirs, goûter, bisous...pour débiter la journée dans de bonnes conditions !



16H, Retour de Brigitte et de Marilyne très rapidement rejointes par Francine et Antoine afin de préparer l'accueil des enfants.

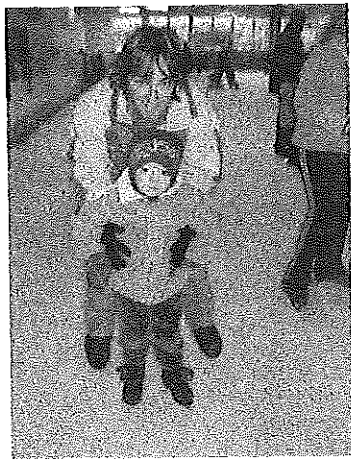


Tartines Chocolat ? Confiture ? Faites votre choix ! Le goûter est un réel moment de détente, de rires... On y discute de la journée de classe, des jeux mais aussi des devoirs qui vont suivre : une étude surveillée est mise en place le lundi et jeudi et des activités sportives et manuelles sont organisées le mardi et vendredi. A 18h30, les derniers enfants rejoignent leurs familles.

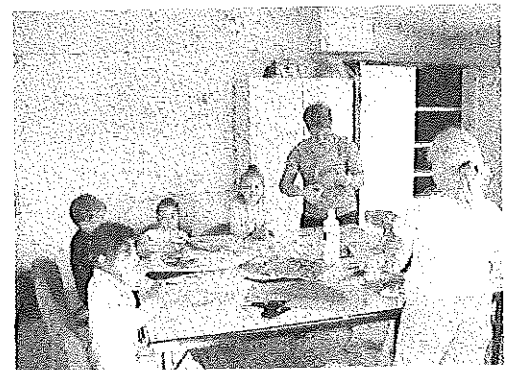


La Gardo accueille également les enfants le mercredi de 7h30 à 18h30 ! Mais qu'est-ce qu'on y fait ?

L'équipe d'animation propose en concertation avec les enfants, différents ateliers au sein desquelles on peint, on colle, on découpe, on colorie, on expose, on chante, on danse... !



Et puis il y a l'activité « cuisine 3 étoiles », un vrai régal ! Les grands jeux, la relaxation sans oublier les sorties lors desquelles de nombreuses familles s'investissent et contribuent à la réussite de celles-ci !



Très bonnes fêtes de fin d'année à tous !
L'équipe d'animation



REPAS DES ANCIENS

Le dimanche 1^{er} octobre dernier, les anciens de la commune se sont retrouvés autour du repas offert par le CCAS, commission communale d'action sociale.

Notre maire Guy Da Lage, entouré de son conseil municipal et de notre sénateur Marc Massion, a accueilli les 111 participants, souhaitant la bienvenue aux nouveaux anciens, jeunes anciens ou arrivants de fraîche date dans notre commune.

A la table d'honneur, outre le sénateur, le maire et son épouse, Lionel Robillard, directeur de notre école communale Franck Innocent et son épouse, étaient présents madame Madeleine Pasquis notre doyenne de 96 ans, qui avec sa verve habituelle apostropha untel ou unetelle, monsieur et madame Emile Bazire le doyen des présents de notre fête annuelle.

Tous deux qui ont tant fait pour notre commune de Sahurs ont disparu quelques semaines après . Nous avons une pensée émue et amicale pour eux et leur famille.

Cette année encore « le Rouennais » nous a servi un festin digne de l'assemblée pour la satisfaction de tous. Comme à l'habitude le service et la diligence du personnel firent merveille.



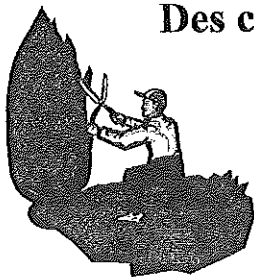
L'an dernier un certain nombre de personnes avaient demandé de baisser, voire de supprimer la musique qui gênait les conversations. Si quelques uns ont regretté de ne pouvoir s'exprimer sur la piste de danse, le plus grand nombre était très heureux de pouvoir discuter sans problème. A tel point que certains n'hésitèrent pas à taper le carton. C'est passé 18 heures que la salle se vida .

Il faut remercier chaudement l'ensemble des organisateurs professionnels et bénévoles sans qui cette journée n'aurait pas été une aussi grande réussite.

AGGLO : COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

La dernière collecte hebdomadaire des déchets verts est intervenue le 4 décembre passé.

Des collectes mensuelles auront lieu :



lundi 8 janvier et lundi 12 février 2007.

La collecte sera de nouveau *hebdomadaire le lundi 12 mars 2007.*

Entre ces dates, si vous avez à évacuer des déchets verts, vous devrez les porter dans une **déchetterie**. (cf. page Infos Utiles)

Pour tout renseignement N° Vert 0 800 021 021 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, appel gratuit

AGGLO : ENQUÊTE DÉPLACEMENTS

Dans le cadre de sa politique de transports et déplacements, l'Agglomération de Rouen réalise une enquête sur les déplacements des ménages en association avec l'Etat, la Région Haute-Normandie, les Départements de la Seine-Maritime et de l'Eure ainsi que l'Agglomération d'Elbeuf et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure. Cette enquête se déroule du 7 novembre 2006 au 31 mars 2007.

Vous êtes susceptibles d'être interrogés par le prestataire chargé de cette étude, TEST. Un enquêteur, sous la responsabilité du prestataire, pourra se rendre à votre domicile entre les dates indiquées plus haut, pour vous interroger en face à face. Chaque enquêteur sera muni d'une carte professionnelle et d'une copie de la lettre avis.

Les forces de police (Gendarmerie, Police Nationale) sont informées de cette enquête.

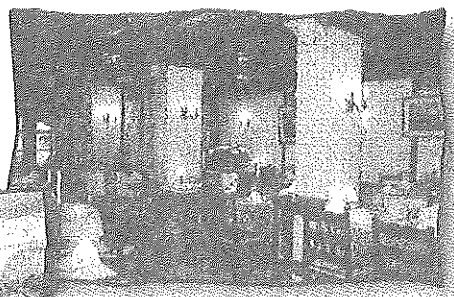
Pour rappel, cette enquête a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL et, conformément aux lois 51-711 du 7 juin 1951 et 78-17 du 6 janvier 1978, la confidentialité des renseignements communiqués par les ménages est strictement garantie.



Auberge du Grand Turc

www.auberge-du-grand-turc.com

Hôtel du Centre
256, route de Dieppe
Déville-Lès-Rouen



Une salle et
un salon particulier
vous accueillent
pour vos cérémonies
tous budgets.

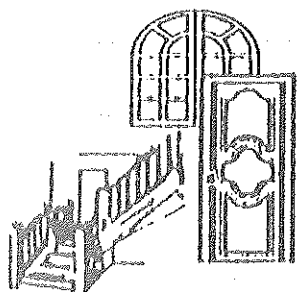
Pour vos réceptions, demandez
gratuitement notre livret spécial.
Réservation auprès de Sylvie au
Tél./Fax : 02 35 74 30 39



VACANDARE s.a.r.l.

MENUISERIE BOIS & PVC - CHARPENTE

POMPES FUNÈBRES PRIVÉES



**ESCALIER
AMÉNAGEMENTS DE COMBLES
DOUBLE VITRAGE
POMPES FUNÈBRES**

**INHUMATIONS - CRÉMATIONS
MARBRERIE - PLAQUES - FLEURS
CONTRATS OBSÈQUES**

76113 Saint-Pierre de Manneville
Tél. : 02 35 32 08 18
Fax : 02 35 34 23 67

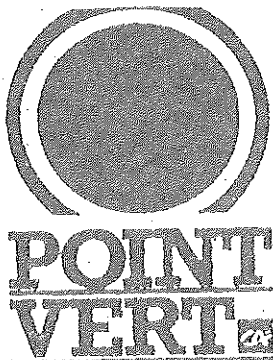


68 Route du Havre
76000 ROUEN
Tél. : 02 35 15 94 84

*Vivre avec passion
le développement de sa région
c'est une question de bon sens.*

CA CRÉDIT AGRICOLE
NORMANDIE - SEINE

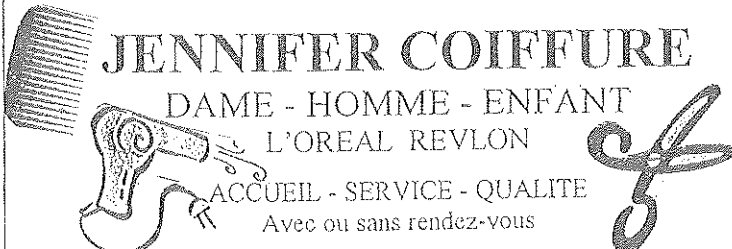
Le bon sens en action



ALIMENTATION GENERALE
COCCI MARKET

M & Mme Joël HEBERT
12 Rue de Bas 76113 SAHURS
Tél : 02 35 32 46 57

JENNIFER COIFFURE
DAME - HOMME - ENFANT
L'OREAL REVLON
ACCUEIL - SERVICE - QUALITE
Avec ou sans rendez-vous



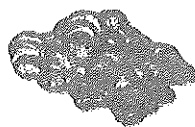
8 Avenue du Pdt Allendé 76380 CANTELEU Tél.02.35.36.59.55
127,rue des Martyrs 76150 MAROMME Tél.02.35.74.19.08
Coiffure à domicile Tél 02.35.36.36.91

BOULANGERIE PATISSERIE ARTISANALE

Nicole et Bruno DEGROOT
Tél. 02 35 32 46 17
Rue de Bas - SAHURS

Pâtisseries :
Traditionnelle
(gênoise, mousse, crème au beurre,
meringue...)
Trois chocolats
Bavaroises variées

Viennoiseries

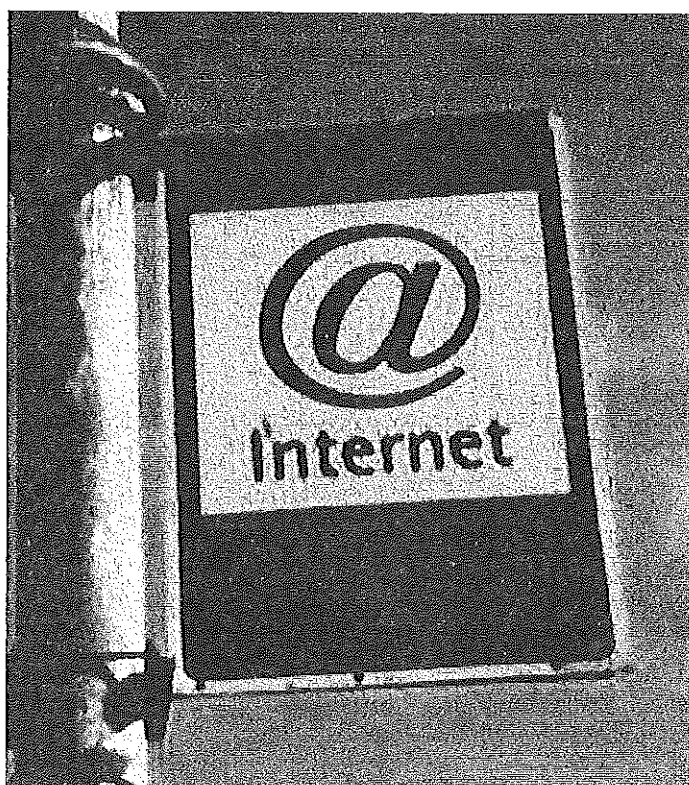


Pains Spéciaux
Baguette Tradition
6 céréales
Solognot
Pain complet
Pain de seigle
Campailou

Horaires d'ouverture
de 7h à 13h et de 15h à 20h
du Mardi au Dimanche



LE DOSSIER



Services

en ligne

Si vous disposez d'un ordinateur et, bien sûr, de l'accès à Internet - haut débit depuis peu - vous pouvez désormais accéder aux nombreux services publics en ligne. Sans vous déplacer, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, vous obtenez ainsi des informations sur vos démarches, effectuez directement certaines démarches, imprimez des formulaires ... autant d'éléments qui constituent un indéniable gain de temps, et que nous vous présentons dans les pages qui suivent.

www.service-public.fr une mine d'informations !!



Service-Public.fr
Le portail de l'administration française

PLAN DU SITE

Toute l'offre du portail de l'administration

Recherche

sur service-public.fr et tous les sites publics

- Recherche générale (page d'accueil)
- Recherche avancée

S'orienter

Sites internet publics

- Sites nationaux
- Sites locaux
- Sites des institutions européennes
- Sites des organisations internationales
- Sites des États étrangers

Annuaire de l'administration

- Accueil - Recherche
- Services de niveau national
- Services de niveau local
- Coordonnées des responsables

Se documenter

- Légifrance : journal officiel, codes, lois et décrets
- Découverte des institutions
- Rapports publics
- Conventions collectives
- Indices de l'INSEE
- Marchés publics (BOAMP)

Travailler dans l'administration

- Concours de la fonction publique, bourse de l'emploi...

Certaines informations sont à l'usage des particuliers, d'autres à celui des entreprises et professions indépendantes.

Vous accédez aussi sur cette page d'accueil à la liste de tous vos droits et démarches par thème...

Les rubriques soulignées renvoient à d'autres écrans. Vous découvrirez plus loin un aperçu de l'écran recherche générale.

Aperçu de l'écran Recherche générale

Bienvenue dans l'espace
particuliers

Vos droits et démarches



Papiers



Formation



Déménagement



Couples



Enfants



Succession

- Achat, argent
- Armée
- Assurance
- Consommation
- Elections
- Emploi, travail
- Enseignement
- Environnement
- Etrangers en France
- Europe
- Famille
- Formation
- Impôt, taxe et douane
- Justice
- Logement
- Papiers
- Personnes handicapées
- Relations avec administration
- Retraite
- Santé
- Transports
- Vacances, loisirs
- Vie associative

Démarches en ligne

Formulaires +  Adresses utiles

Pour chaque rubrique, vous trouverez de nombreuses informations, des questions-réponses, des liens vers des sites externes pour "en savoir plus", ou effectuer des "démarches en ligne", des formulaires à télécharger, les textes de référence.

Avec Adèle, faites vos démarches en ligne sur les thèmes suivants :



MA FAMILLE

Enfant, étudiant, logement, santé, aide à domicile

MON TRAVAIL

Recherche d'emploi, assurance chômage, retraite

MA VIE DE CITOYEN

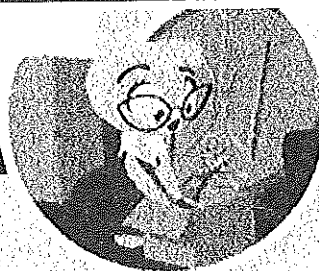
Impôts, amendes, papiers

MES LOISIRS

Sorties

Toutes les
communes ne
disposent pas
encore de
services en
ligne.
Consultez la
liste sur le site.

Changement d'adresse en ligne



Ce service **gratuit** et **facultatif** vous permet en quelques clics de déclarer à plusieurs organismes de votre choix votre changement de résidence principale et celui des personnes déménageant avec vous.

Les organismes choisis prendront en compte votre nouvelle adresse et, le cas échéant, vous accompagneront dans les démarches complémentaires à effectuer.

PREPARER SA RETRAITE SUR LE WEB

Les différents régimes de retraite de base et complémentaires ont développé des sites pour la préparation de la retraite. Les grandes étapes pour bien préparer le passage à la retraite sont les suivantes :

- **A tout âge** demander sur le Web son relevé de carrière et conserver toutes les pièces qui pourraient à terme le compléter (bulletins de salaires, livret militaire etc...),
- **A 54 ans** demander une régularisation de carrière pour valider son relevé ou le compléter,
- **4 mois avant le date de départ possible DEMANDER sa retraite** (ce n'est en aucun cas automatique !)

Pour les salariés du régime général :

www.cram-normandie.fr pour LE REGIME DE BASE

www.arco.fr pour LES COMPLEMENTAIRES, les cadres devront également consulter :

www.agirc.fr

Pour les ressortissant du régime agricole : www.msa.fr

Pour les commerçants et les artisans récemment regroupés dans le RSI, il convient toujours de consulter

les sites des anciennes caisses : www.organic.fr (commerçants)

www.cancava.fr (artisans)



www.cram-normandie.fr

Site du régime général, il permet une accès à :

- Une base législation (onglet « futurs retraités », choix « poser une question »)
- Des imprimés et des brochures téléchargeables
- Son relevé de carrière (consultable à l'écran après avoir demandé sur le WEB un code confidentiel qui vous sera transmis par courrier)
- La demande d'une régularisation de carrière (après 54 ans)



www.marel.fr

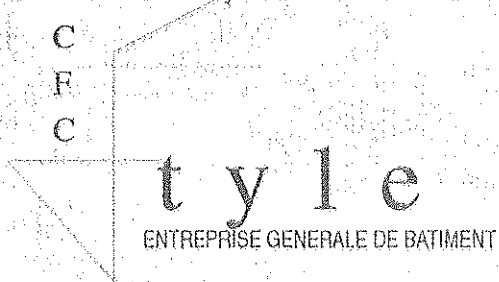
Site développé par les principaux régimes de base et les régimes complémentaires, il permet à tout âge :

d'avoir une SIMULATION de son montant GLOBAL de retraite à partir de son salaire de début de carrière, de son salaire actuel et de choix de courbes d'évolution de salaire sur l'ensemble de la carrière.

Le choix de la courbe est très important dans le résultat final et il convient de faire plusieurs hypothèses.

A partir de 57 ans il convient parallèlement d'interroger ses caisses pour obtenir une EVALUATION qui sera faite sur votre carrière exacte.

COMPAGNIE FRANÇAISE de CONSTRUCTION



ENTREPRISE GENERALE
DE BATIMENT

SARL CFC - STYLE

N° Siret 412 617 003 00014 / 452 A

Philippe SLAVE

22 avenue Georges Bizet - 76380 Cantelieu
Tél - Fax : 02 35 08 08 11 - Portable : 06 60 19 84 88



GARAGE DU BAC

Pascal LEPREVOST
Agent Renault

Vend voitures neuves et occasion
Réparation toutes marques

7, route de Rouen 76530 LA BOUILLE
Tél 02 35 18 01 49 Fax 02 35 67 13 41

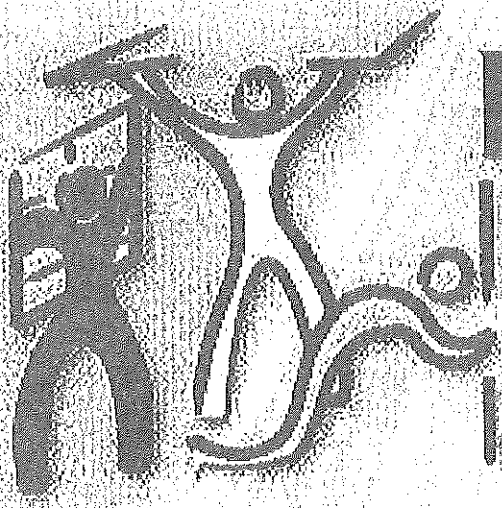


Pour tous diagnostics
devis, dépannages
ou autres services
Composez le 02 35 34 07 99

ARTISAN PLOMBIER CHAUFFAGISTE

INSTALLATION - DÉPANNAGE
CLIMATISATION - ENTRETIEN

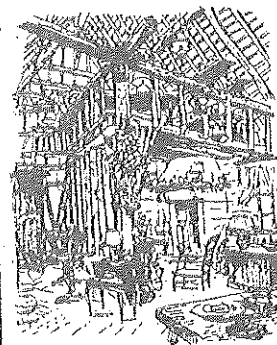
41 Rue des Frères Duret - 76380 VAL DE LA HAYE
Tél/Fax : 02 35 34 07 99 - 06 61 77 72 41 - E-mail: smlp33@yahoo.fr



ERIC MÉNARD
Artisan

Electricité
Pose de menuiseries
Doublages Cloisons
Isolation

EURO'ELEC Tél : 02 35 15 01 81
1, Allée des Genets - 76380 CANTELEU



ANTIQUITES - BROCANTE
EBENISTERIE D'ART

la Grange aux Trouvailles

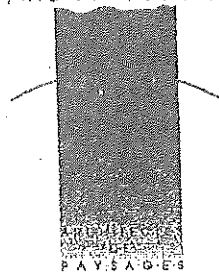
Ouvert le dimanche de 15h à 18h.

76115 HAUTOT-SUR-SEINE

Tél. 02 35 32 41 25

Portable : 06 14 01 20 88

ARC EN TERRE



9, rue de Seine
76113 Sahurs
tél. : 02 35 32 82 27



**EXOTIC
FLEURS**

Votre Fleuriste à Cantелеu

Ouvert du lundi au samedi
de 9h à 19h30

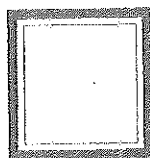
(sans interruption le samedi)

le dimanche de 9h à 13h

Place du Marché - Tél: 02.35.36.16.04



Bernard Bonhaume ARCHITECTE



204, route de Dieppe
76250 Déville les Rouen
02.35.76.01.23

S.A.S. COUVERTURE

Pascal AUZANNE

ZINGUERIE - ÉTANCHÉITÉ
DÉMOUSSAGE

1, rue Quicampet 76530 La Bouille
48, rue Frémont-LaRhélie-27310 St OUEN de Thouberville

☎ & fax : 02 32 57 07 39

☎ portable : 06 08 70 31 29

FORMULE RAPIDE 10.00 Euros

Servie tous les midi du mardi au
vendredi de 12h00 à 13h30
Possibilité de déjeuner en 1/2
heure; Servi avec un verre de cidre.

MENU 15.00 euros

Avec tous les jours des nouveaux plats

Possibilité d'accueillir des
groupes pour séminaire avec
restauration.

N'hésitez pas à vous renseigner.

Jours et horaires d'ouverture:

Du mardi au vendredi midi jusqu'à 13h30
et le samedi soir jusqu'à 20h30

RESTAURANT "LE CLOS DES ROSES"

1, rue du Haut
76113 SAHURS
02.35.34.10.15
FAX/ 02.35.34.08.28



NOUVEAU !!!

CARTE DE GRILLADES EXPRESS

Avec garniture
Proposé toute la semaine
du mardi au vendredi midi

5.00 Euros

CAFE DE ROUEN

NOUVEAU : LOTO!

BAR TABAC
JOURNAUX
SALLE DE JEUX

14, rue de Bas 76113 SAHURS
Tél : 02 35 32 46 13

TAXI du VAL-de-la HAYE

“ Lionel ”

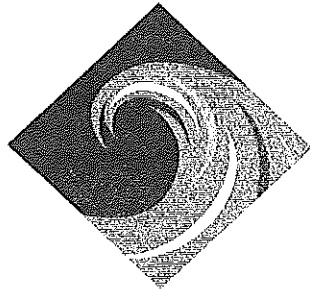
☎ 02 35 32 10 56

Conventionné Assurance Maladie

Transport Aéroport

GRANDES MARÉES 2007

L'Association Nationale des Coureurs de Grèves (A.N.C.G.) attire notre attention sur les forts coefficients de marées du prochain trimestre.



	Coefficients
22 janvier	96
19 février	108
20 février	110
20 mars	115
21 mars	115

Pour les personnes demeurant dans des zones à risques, il est souhaitable d'éviter les absences prolongées de son domicile et d'être particulièrement vigilant au moment des plus forts coefficients, y compris dans les **3 jours avant et les 3 jours après ces dates.**

VACANCES SCOLAIRES

vacances scolaires

Noël du samedi 23 décembre après la classe au lundi 8 janvier au matin

Hiver du samedi 24 février après la classe au lundi 12 mars au matin

Printemps du samedi 14 avril après la classe au mercredi 2 mai au matin

Fin d'année le mercredi 4 juillet 2007



PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION DE TRAVAUX ?

Constatant que certains bâtiments plus ou moins importants apparaissent sur la commune sans permis de construire ou autre autorisation, nous vous rappelons quelques éléments de la réglementation en vigueur.

Construire un bâtiment sans demander une autorisation, édifier une construction non conforme à un permis de construire, sont des actes constituant des infractions au code de l'urbanisme, passibles de poursuites pénales et de sanctions.

Nous vous invitons donc à déclarer les constructions qui ne le sont pas afin de vous mettre en conformité avec le code de l'urbanisme ou bien à lire les réglementations qui suivent avant d'envisager toute construction.

Principe

Ce sont des autorisations administratives qui constatent qu'un projet est conforme :

- aux règles d'urbanisme local (plan d'occupation des sols ou plan local d'urbanisme, plan de sauvegarde et de mise en valeur, règlement de lotissement approuvé, etc),
- aux règles d'urbanisme nationales,
- aux règles relatives à la sécurité, la salubrité, l'alignement, la protection des monuments historiques et des sites naturels...

Cas où le permis de construire est obligatoire

Le permis de construire est exigé, sur l'ensemble du territoire :

- pour tous les travaux de construction à usage d'habitation ou non, y compris les constructions ne comportant pas de fondations,
- pour les travaux portant sur des constructions existantes qui ont pour effet d'en changer la destination, d'en modifier l'aspect extérieur ou leur volume ou de créer des niveaux supplémentaires.

Exceptions

Ne sont soumis à aucune autorisation d'urbanisme des ouvrages de faible importance, notamment :

- les ouvrages dont la surface au sol est inférieure à 2 m² et d'une hauteur inférieure à 1,5 m,
- les murs d'une hauteur inférieure à 2 m (non assimilables à une clôture),
- les terrasses de moins de 0,60 m de haut,
- les installations temporaires de chantier,
- les statues, monuments et oeuvres d'art de moins de 12 m de haut et 40 m³.

Déclaration préalable

Sont exemptés du permis de construire mais soumis à déclaration préalable, certaines constructions ou travaux de faible importance, notamment :

- les travaux qui ne changent pas la destination d'une construction et ne créent pas de surface nouvelle,
- les piscines non couvertes,
- les châssis et serres jusqu'à 2000m² hauteur comprise entre 1,50 m et 4m,
- les travaux concernant les bâtiments inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

PERMIS DE CONSTRUIRE: FORMALITÉS

Pour demander le permis de construire

Vous devez établir un dossier en quatre exemplaires comprenant:

- le formulaire de demande de permis de construire retiré soit à la mairie, soit à la subdivision locale de l'équipement (DDE),
- le plan de situation du terrain établi à une échelle comprise entre 1/5000 et 1/25000.

Le dossier doit comprendre en outre:

- le plan de masse des constructions à édifier, des surélévations ou des extensions, coté dans les 3 dimensions à une échelle de 1/50 à 1/500,
- les plans des différentes façades du ou des bâtiments à l'échelle de 1/50 ou de 1/100,
- selon les cas, différentes pièces complémentaires dont la liste figure sur l'imprimé de demande de permis de construire.

Où déposer le dossier?

Vous pouvez déposer le dossier à la mairie du lieu des travaux ou l'adresser à la mairie sous pli recommandé avec accusé de réception. Le permis de construire est gratuit.

Enregistrement du dossier

Dans les quinze jours suivants, si votre dossier est complet, vous recevrez un avis de réception vous notifiant la date et le numéro d'enregistrement de la demande et son délai d'instruction.

Absence d'avis de réception

Si vous n'avez pas reçu sous quinze jours l'avis de réception de votre dossier, vous pouvez saisir l'autorité compétente par lettre recommandée avec accusé de réception pour requérir l'instruction de votre demande, et adresser copie de cette mise en demeure au préfet.

Instruction du dossier

Le délai d'instruction est normalement de deux mois.

Si, à l'issue du délai notifié d'instruction, vous ne recevez aucune décision, le permis peut, dans certains cas, être réputé accordé.

Vous avez toutefois intérêt à demander, dans cette hypothèse, une attestation à l'autorité compétente, certifiant qu'aucune décision négative n'est intervenue.

Qui prend la décision?

Dans les communes disposant d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols approuvé, la décision est généralement prise par le maire, au nom de la commune.

Dans tous les cas, la décision, prise sous forme d'arrêté, vous est notifiée directement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le permis de construire a une durée de validité de deux ans.

Dérogations possibles en cas de catastrophe naturelle

L'autorité délivrant le permis de construire peut, par décision motivée, accorder des dérogations à une ou plusieurs règles du PLU pour permettre la reconstruction de bâtiments détruits ou endommagés suite à une catastrophe naturelle survenue depuis moins d'un an, lorsque les prescriptions imposées aux constructeurs en vue d'assurer la sécurité des biens et des personnes sont contraires à ces règles.

Demande de prorogation

Vous pouvez demander la prorogation de votre permis deux mois au moins avant l'expiration de son délai de validité.

Faites votre demande à la mairie par lettre recommandée avec accusé de réception. La validité du permis peut être prolongée d'un an à compter de la décision.

Pour toute information, adressez-vous:

- à la mairie du lieu où vous souhaitez faire construire,
- à la subdivision locale de l'équipement, à la direction départementale de l'équipement (DDE).

DÉCLARATION DE TRAVAUX: FORMALITÉS

Dossier à constituer

Selon les cas, différentes pièces sont à fournir, la liste figure sur l'imprimé de déclaration de travaux.

Adressez ce dossier en 3 exemplaires:

- à la mairie du lieu des travaux,
- par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou contre reçu, si vous le déposez.

Suite au dépôt de votre demande,

votre déclaration est affichée en mairie dans les huit jours suivant sa réception.

Elle indique la date à partir de laquelle les travaux peuvent être exécutés en l'absence d'opposition.

A compter de cette dernière date et pendant deux mois, l'exemplaire affiché doit indiquer l'absence d'opposition aux travaux et s'il y a lieu les prescriptions imposées.

Dès la date à partir de laquelle vous pouvez débiter les travaux,

affichez sur le terrain, la mention de non-opposition ou la notification de prescriptions.

Cet affichage est obligatoire pendant au moins deux mois ou pendant toute la durée du chantier si elle excède deux mois.

Si vous n'observez pas cette formalité vous risquez une amende.

Opposition ou prescription

Dans les communes disposant d'un plan d'occupation des sols approuvé, la décision d'opposition ou de prescription est généralement prise par le maire au nom de la commune.

Dans les autres communes, elle est prise au nom de l'Etat soit par le maire, soit par le préfet dans certains cas particuliers. Dans tous les cas, la décision doit être motivée.

Elle vous est notifiée

par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La mention de la notification de prescription est portée sur la déclaration affichée en mairie, et sur celle affichée sur le terrain.

Pour toute information, adressez-vous:

- à la mairie,
- ou à la subdivision locale de l'équipement, à la direction départementale de l'équipement (DDE).

FICHE PRATIQUE N° 2

CHAMPAGNE : SAVOIR LIRE UNE ÉTIQUETTE

Une fiche plus festive s'impose en cette saison...



On peut lire sur une étiquette de champagne la marque, le nom de l'élaborateur, le dosage (brut, sec, zéro dosage, etc.), le millésime — ou son absence, la commune d'origine des raisins, et parfois la cotation qualitative des raisins : « grand cru » pour les dix-sept communes qui ont le droit à ce titre ou « premier cru » pour les quarante et une autres. Le statut professionnel du producteur est obligatoire et se traduit par les caractères suivants :

- **NM** : Négociant manipulant. Maisons de champagne qui élaborent et commercialisent leur vin. La majorité possède des vignobles, mais achète aussi le raisin de producteurs locaux ;
- **RM** : Récoltant manipulant. Regroupe l'ensemble des vigneron qui élaborent et commercialisent leurs propres cuvées à partir de leur seul raisin ; ce sont les seuls « petits producteurs » ;
- **CM** : Coopérative de manipulation. Ce sont des vins élaborés et vendus par une union de producteurs ;
- **RC** : Récoltant coopérateur. Le viticulteur confie ses raisins à sa coopérative pour qu'elle élabore le vin, puis récupère tout ou partie des bouteilles terminées pour les commercialiser ;
- **SR** : Société de récoltants. Assez rare, le plus souvent familiale, elle élabore et commercialise en commun ;
- **ND** : Négociant distributeur. C'est un négociant qui achète des bouteilles terminées à d'autres opérateurs, et les commercialise sous sa propre marque.
- **MA** : Marque d'acheteur. Un commercialisateur a demandé à un négociant d'apposer sa propre marque sur des bouteilles qu'il a achetées. Produit le plus souvent ordinaire.

Sabler ou sabrer le champagne ?

La question de savoir s'il faut dire *sabler* ou *sabrer* le champagne revient souvent au moment où l'on déguste cet alcool. Elle est souvent prétexte à polémiques plaisantes. En fait, les deux se disent et n'ont pas du tout le même sens. L'histoire du premier terme est assez complexe, cependant.

À l'époque de Louis XIV, on *sablait* le champagne de sucre pour qu'il ait des bulles. En effet, les viticulteurs ne connaissaient pas la fermentation indispensable pour avoir des bulles. Le sucre réagissait alors avec l'alcool ce qui provoquait le dégagement de CO₂.

Plus tard, boire le champagne en une seule gorgée s'est dit *sabler le champagne*. L'expression doit se comprendre au figuré du verbe *sabler* dans son acception de "couler dans un moule en sable". Par analogie avec l'opération, on désigne l'action de verser d'un trait le breuvage dans son gosier par ce terme technique.

Dire que l'on va *sabler le champagne* n'est maintenant plus compris comme une dégustation rapide mais comme le plaisir de "boire en société".

Sabrer le champagne : on sabre la bouteille de champagne pour l'ouvrir. Cette opération consiste à faire glisser le plat de la lame d'un sabre lourd sur le flan de la bouteille, vers le goulot de la bouteille. Le choc asséné par le côté non tranchant de la lame au niveau du renflement du goulot, aidé par la pression interne de la bouteille, décapite proprement la bouteille. Cette manœuvre nécessite un minimum de précaution, la tête de la bouteille, le bouchon et le muselet sont violemment éjectés.

On peut donc sabrer le champagne pour, ensuite, le sabler,
mais toujours avec modération...

LES ANCIENS COMBATTANTS

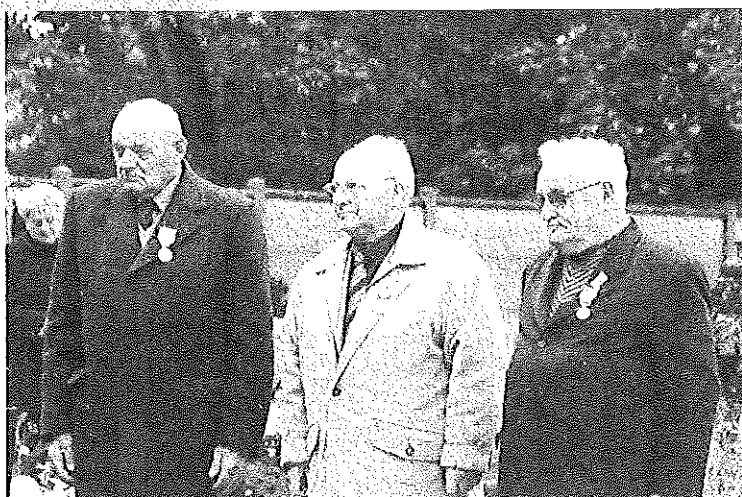
Samedi 11 novembre

Comme d'habitude, les cérémonies du 11 novembre ont commencé par la messe du Souvenir en l'Église de Saint Martin de Boscherville. Quinze drapeaux représentant les 11 clochers du Père GIRARD étaient présents autour de l'autel. Après l'office, chacun retourna dans sa commune pour y commémorer le 88^{ème} anniversaire de la fin de la guerre 1914-1918.

Malgré un temps maussade, nous étions cette année, autour du monument aux Morts de Sahurs, plus nombreux que d'habitude à honorer nos camarades tombés au champ d'honneur.

Au cours de la cérémonie, au pied du monument, 3 adhérents de la section ont été décorés :

- René BONAY a reçu la médaille de reconnaissance de la Nation au titre de la guerre 1939-1945,
- Michel BOURDEAU, la médaille de reconnaissance de la Nation au titre de la guerre d'Algérie,
- Michel ROUSSEAU, la médaille commémorative avec agrafe Algérie.



Après l'appel aux Morts, ce furent les dépôts de fleurs :

par les enfants des écoles avec leur directeur Lionel ROBILLARD et des parents d'élèves,

Didier LEGRAND maire-adjoint de la commune de Sahurs,

Guy DA LAGE président de la section avec le Lieutenant TESSAL, commandant la communauté de brigade de gendarmerie Déville- Canteleu,

Jacky LE COUSIN président du comité des fêtes.

Ce fut ensuite la minute de silence avec la sonnerie aux Morts qui précédait la Marseillaise chantée par l'ensemble des présents, bien orchestrée par Gérard CLEPOINT avec sa cassette musicale.

Le président, en prenant la parole, nous demanda d'avoir une pensée spéciale pour Louis CALLAIS qui nous a quitté il y a 2 ans, pour Emile BAZIRE inhumé la semaine dernière et pour Madame Madeleine PASQUIS, doyenne du village et membre de la section, décédée cette semaine.

Puis il nous dit : ..."C'est avec fierté et fidélité que, chaque année, le peuple français se souvient du 11 novembre 1918. Aujourd'hui, 88 ans après l'armistice, dans nos communes, nous nous souvenons des sacrifices consentis par notre nation et par nos alliés. Nous rendons un hommage solennel aux combattants tombés au champ d'honneur.

Trop longtemps déchiré, notre continent avance désormais sur la voie de l'unité. Les adversaires d'hier sont devenus nos alliés. Ces progrès n'auraient pas été possibles sans le triomphe de la démocratie et la victoire des idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité pour lesquels ont combattu avec courage et loyauté ceux que notre pays honore aujourd'hui."...

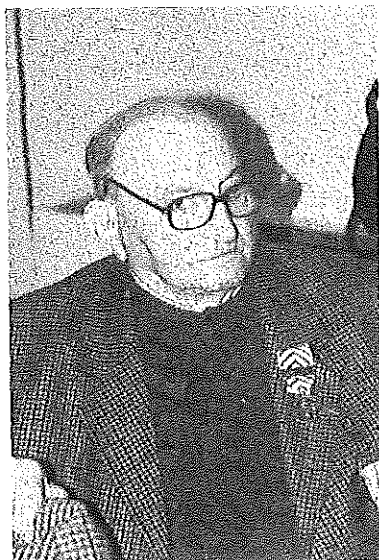
Il termina en remerciant l'ensemble des présents et particulièrement les enfants qui sont notre avenir.



Didier LEGRAND termina cette cérémonie par la lecture du message du Ministre des Anciens Combattants, avant de nous inviter pour l'apéritif d'honneur offert par la commune au petit foyer de la salle polyvalente Roger PASQUIS.

Au cours de l'apéritif d'honneur, le président Guy DA LAGE remet des médailles à 3 adhérents :

- René POUILLAIN, la médaille de reconnaissance de la Nation au titre de la guerre 1939-1945,
- Jean SIMON et Claude LEGOIS la médaille du Mérite fédéral pour service rendu à la section.



Vers 12 heures 45, 107 personnes sont venues prendre place dans la salle polyvalente pour le banquet annuel servi par l'équipe de COUDRAY Traiteur, avec un magnifique carton de menu représentant des Poilus dans les tranchées, pour la commémoration du 90^{ème} anniversaire de la bataille de Verdun en 1916.

Raymonde NOTHIAS, fidèle à la tradition, passa de table en table pour la vente des billets de tombola, pendant que Régis et Martine, avec une musique légère pendant le repas, furent les animateurs de la soirée; vers 19 heures, tous sont repartis contents de leur journée.

Le président GUY DA LAGE

Mardi 5 décembre

L'ensemble des membres de la section s'est réuni autour du monument aux Morts de Sahurs pour rendre solennellement hommage aux combattants "morts pour la France" pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie, faisant 23 000 hommes tombés au champ d'honneur.

Depuis quatre ans, cette date est reconnue comme journée officielle de reconnaissance nationale pour la 3^{ème} génération du feu : Algérie, Tunisie, Maroc.

Au cours de cette cérémonie, quatre de nos adhérents reçurent des décorations:

- Daniel PIGACHE de Saint Pierre de Manneville, la médaille de reconnaissance de la nation guerre 1939-1945
- Jean-Claude LHOMME d'Hautot sur Seine, la médaille commémorative avec agrafe "Algérie"
- Michel GODALIER de Saint Pierre de Manneville, la médaille de reconnaissance de la nation d'A.F.N.
- Gilbert SCHAPMAN de Saint Pierre de Manneville, la médaille commémorative des opérations du Moyen Orient.

Après l'appel aux Morts, ce fut le dépôt de fleurs : par notre président de section Guy DA LAGE, accompagné de Roger CRESSY maire-adjoint de Saint Pierre de Manneville, Florence LHOMME maire-adjoint d'Hautot sur Seine et Didier LEGRAND maire-adjoint de Sahurs.

Le président termina ce rassemblement par la lecture du message du Ministre des Anciens Combattants, avant d'inviter l'ensemble des présents à venir à la salle polyvalente pour le verre de l'amitié au cours duquel les épouses des décorés reçurent un bouquet de fleurs.

Michel BOURDEAU secrétaire

S.L.S. SPORTS ET LOISIRS À SAHURS

Le 15 décembre à 18 heures trente, aura lieu l'assemblée générale de notre Association. 160 invitations ont été postées en temps utile, nous espérons donc être nombreux ce soir là.

Il est difficile de rapporter les activités et le bilan financier avant qu'ils ne soient approuvés par les membres de l'Association. Néanmoins, comme le bilan financier est bon, **nous n'avons pas changé les cotisations cette année**. Ceci est lié au principe adopté par le CA, de maintenir le rapport habituel de 70% environ entre les cotisations et le coût salarial (charges et transport compris) de nos formateurs. Ceci peut expliquer partiellement la disparition de la danse de salon cette année ; mais il faut ajouter que les participants n'étaient plus que 10 et il n'apparaissait pas de nouveau candidat pour cette activité. Nous espérons que dans un ou deux ans, la demande réapparaîtra.

En ce qui concerne l'activité, nous plafonnons aux alentours de **300 participants** depuis deux ou trois ans. L'année 2006-2007 sera à l'identique. Ce plafonnement est lié avant tout à la **saturation de locaux et à leurs possibilités d'utilisation pour chaque activité** :

- Le **tennis** est l'exemple de la non adaptation des locaux, trop petits pour y faire un vrai court. Le court externe est en mauvais état et surtout le climat normand n'est pas très sec et il n'y a pas d'éclairage, d'où une faible utilisation. Par suite, nous sommes obligés de limiter les participants.
- Le **judo** demande l'installation du tatami, ce que réalisent bien les employés communaux, mais nous sommes obligés de regrouper les cours sur deux soirées, ce qui fait que le premier groupe du mardi est un peu trop important mais Olivier sait le gérer.
- Quant à la **gym**, le nombre d'enfants reste important ce qui entraîne un groupe pléthorique le lundi. Nous pallions par l'acquisition de matériel comme nous l'avons réalisé cette année. Ceci résout partiellement le problème parce qu'il faut monter et démonter ce matériel. Par ailleurs, nous devons réaliser cette acquisition sur nos propres moyens. En effet la gym n'a pas de licence, donc il n'y a pas d'affiliation à une fédération; il s'en suit qu'il n'est pas possible d'obtenir une subvention départementale ou régionale.

Quelques parents ou participants restent un peu insouciants sur les inscriptions; nous espérons que cela se résoudra rapidement. **Le gros problème reste les certificats médicaux que nous n'obtenons pas**. Certes ceux-ci sont **obligatoires pour obtenir une licence**, ce qui n'est pas le cas pour la gym. Néanmoins, il faut rappeler que les organisateurs, donc les bénévoles qui gèrent l'Association, ne sont pas responsables des incidents sauf si ceux-ci sont liés à une erreur de leur part. Notre assurance couvre ce risque, mais ne garantit pas le risque individuel des participants ou sa responsabilité vis-à-vis d'un tiers. **Il est donc recommandé d'avoir une assurance de responsabilité civile personnelle et de consulter un médecin avant de se lancer dans une activité sportive parfois intense comme la gym adulte ou la musculation**.

Le CA de SLS

COMITÉ DES FÊTES

Le 20 octobre s'est tenu l'Assemblée Générale. La composition du bureau est la suivante :

Président : J. LECOUSIN

Vices-Présidents : R. BILLARD et S. VANDERHOVEN

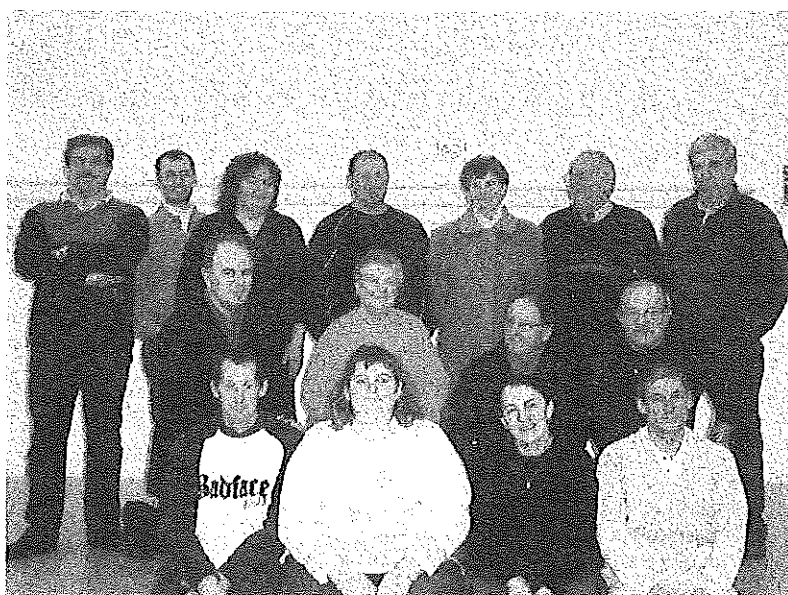
Trésorière : G. PEREIRA

Trésorière-adjointe : M.T. LEPRINCE

Secrétaire : M. PEREIRA

Secrétaire-adjoint : P. VANDERHOVEN

Commissaires aux comptes : D. SAILLY et P. JANSENS



L'équipe des bénévoles du comité des fêtes

Dates à retenir pour l'année 2007

19-01	concours de coinchée
23-03	concours de tarot
31-03	soirée dansante
06-05	foire à tout
12-05	sortie des anciens
25-05	concours de coinchée
27-06	sortie des jeunes
25/26/27-08	fête du village (fête du bois)
12-10	concours de coinchée
20-10	soirée dansante (au profit du Noël des enfants)
30-11	coinchée du Téléthon
15-12	arbre de Noël des enfants

Bilan 2006

2006 s'achève et l'année 2007 commence...

L'équipe du comité des fêtes a organisé diverses manifestations afin d'animer le village de Sahurs et de se retrouver tous ensemble.

Nous avons essayé, et essaierons encore, de satisfaire toutes les tranches d'âge (de 3 à 90 ans...).

Un petit rappel :

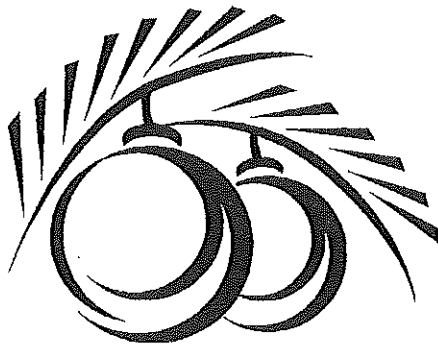
- ⇒ les divers concours de cartes (coinchée et tarot) organisés sur l'ensemble de l'année.
- ⇒ la foire à tout a été une réussite totale; le soleil a été de la partie contrairement à l'année précédente.
- ⇒ les sorties de nos aînés à Bagnoles de l'Orne (très appréciée) et au théâtre Charles Dullin.
- ⇒ la sortie des jeunes de 11 à 15 ans à Bagatelle qui remporte toujours autant de succès.
- ⇒ la fête du village dont le thème était les années folles avec un feu d'artifice musical; le dimanche, le concours de coinchée et l'exposition de voitures anciennes ont attiré beaucoup de monde.
- ⇒ la soirée Bavaroise, organisée pour le Noël des enfants de l'école primaire de notre village, a rencontré un succès mitigé... dommage !!
- ⇒ malgré tout, le 16 décembre, le Noël des enfants a été fêté, comme il se doit. A la fin du spectacle de magie, le Père Noël est arrivé, chargé de cadeaux (jouets pour les petits et livres pour les grands).

Nous regrettons néanmoins l'annulation de la soirée de printemps, faute de participants.

Ces différentes soirées, jeux de cartes etc ... financent en partie les diverses activités et sorties que nous proposons tout au long de l'année.

Merci à l'équipe municipale de son soutien financier et logistique.

Nous sommes heureux d'organiser toutes ces manifestations dans la bonne humeur, mais sans vous nous n'existerions pas, et tenons à vous remercier de votre présence.



Joyeux Noël et bonne année à tous !

Le comité des fêtes

INITIATIVES JEUNES

Association Initiatives Jeunes

VACANCES
DE NOEL !

Loisirs

Bulle d'Air

Libre

Ados

L'association Initiatives Jeunes propose aux ados habitant Sahurs et les communes voisines, un accueil libre et gratuit !

Cet accueil situé dans la salle polyvalente de Sahurs, fonctionnera du mardi 26 au vendredi 29 décembre, de 13h30 à 18h.

Temps
libres

Bulle d'Air s'est :

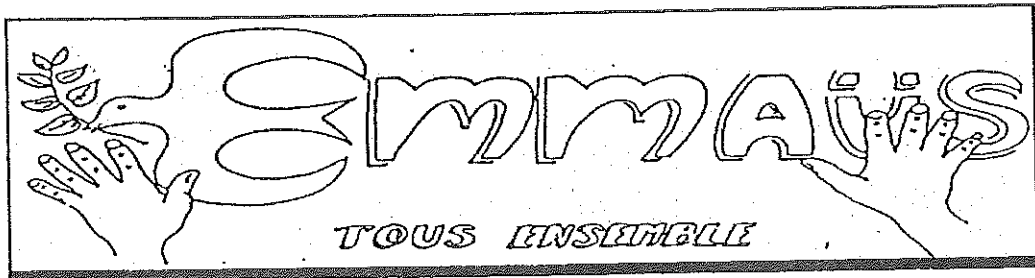
- Un espace de détente et de rencontre (minibar, canapé...)
- De nouvelles activités sportives (Base-Ball, TchouckBall, Rugby, Badminton...)
- Multimédia (deux vidéos sur écran géant, vidéos, musiques...)
- Jeux de Société (Banzaï, Cranium, Loup Garou...)

SPORTS

Beaucoup d'autres activités seront organisées selon les envies, les idées... !

RENSEIGNEMENTS

Après de François au 06.15.99.96.71



Nous remercions tous ceux qui ont répondu généreusement pour la 24^{ème} fois à la collecte du 2 décembre dernier organisée pour les plus déshérités. Les responsables de la communauté d'EMMAÛS de Notre Dame de Bondeville nous ont vivement remerciés de notre soutien et de notre fidélité. Merci également à tous ceux qui nous ont aidés à faire ce ramassage.

Merci
Au nom de tous les Compagnons d'Emmaüs pour le soutien que vous nous apportez.
Grâce à votre fidélité, un grand nombre de personnes vivent dans notre Communauté du travail de la récupération, sans subvention. Chaque année, le produit de votre collecte est très apprécié par les compagnons. De notre côté, la réception de vos produits alimentaires nous permet de diminuer notre marché pour cette période.
Tous nos souhaits pour 2007.
Un responsable Daniel

L'équipe bénévole

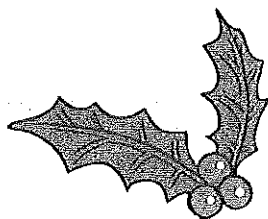
Les compagnons d'Emmaüs vous remercient de votre soutien et de votre fidélité.



Ils vous souhaitent un BON NOËL et une BONNE ANNÉE dans la JOIE du PARTAGE.

L'Abbé Pierre

**Toute l'équipe
de Sahurs
le Journal
vous souhaite
un joyeux Noël**



**et
vous présente
ses meilleurs vœux
pour la nouvelle année**

A L'HONNEUR !

11^e TOURNÉE NATIONALE DES SUPER MAMIES



PRIX AG2R 100 % FAMILLE

HAUTE-NORMANDIE 2006

Décerné à la famille LANGLAIS

POUR SON UNION ET SA COMPLICITÉ



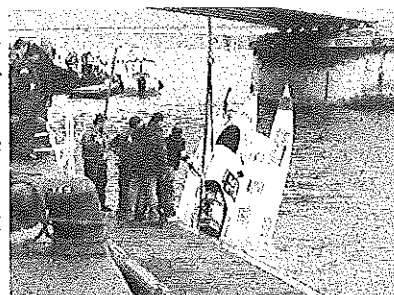
Vallée de Seine Inshore Racing Team

Motonautisme

Un Sallucien aux prochaines 24 heures de Rouen 2007 : Guillaume FOUQUET, jeune espoir du motonautisme français sera associé au champion du monde 2005 après avoir fini sixième pour sa première participation. Il sera cette année, les 30 avril et 1^{er} mai, au volant d'un S 2000 avec un équipage franco-portugais à bord d'une coque de formule 1.

Le team qui a installé son siège social à Sahurs, engagera deux bateaux à cette occasion.

Vainqueur des 24 heures de Rouen 2005 et champion du monde cette même année, le team mettra tout en œuvre pour rééditer l'exploit.

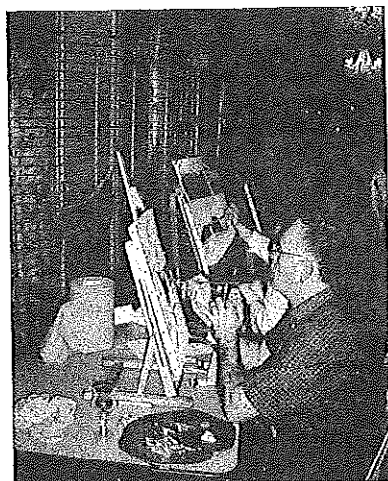


Maintenant, le temps est venu de rechercher des partenaires, ce qui n'est pas la chose la plus aisée.

V.S.I. Racing Team
chez M. FOUQUET Bruno
4 clos fleuri - 76113 SAHURS .
☎ 06 62 83 30 86

TELETHON : BRAVO LES BENEVOLES !

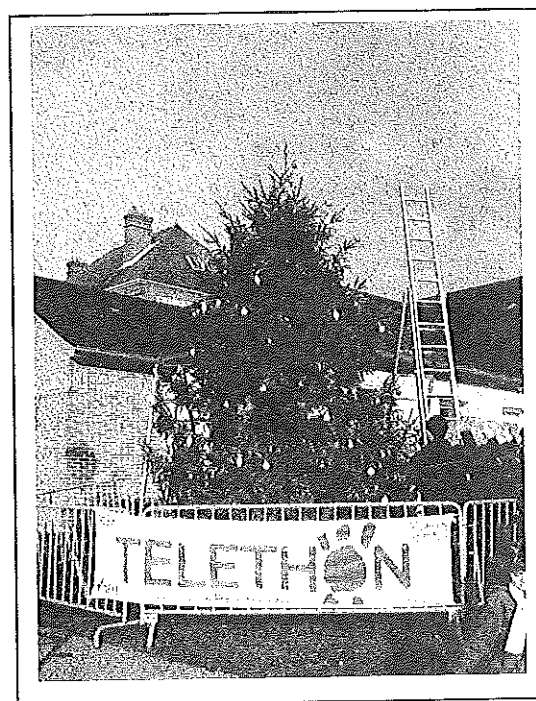
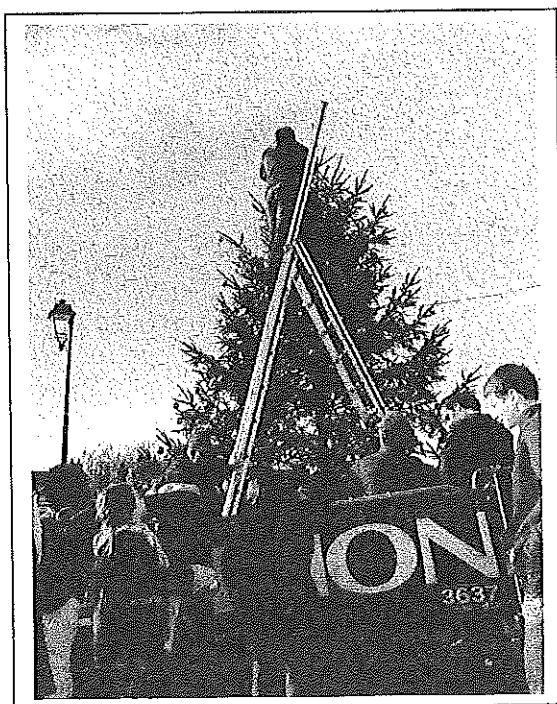
Une fois de plus, la dynamique intercommunale a fait des merveilles pour le Téléthon. L'équipe de bénévoles issus de Sahurs, Saint-Pierre de Manneville et Hautôt-sur-Seine a réussi la belle performance de réunir **la somme de 9 100 euros** pour soutenir la recherche contre les maladies génétiques.



Comme traditionnellement depuis plusieurs années, c'est avec le concours de coinchée organisé par le Comité des Fêtes que le Téléthon a démarré le vendredi 24 novembre. Le samedi 25 novembre, c'était le tour de la vente aux enchères à Hautot des œuvres peintes au cours de la nuit précédente par une vingtaine d'artistes : 3240 € de bénéfices ! Quinze jours plus tard, les 8 et 9 décembre, la grande fête du Téléthon battait son plein dans nos trois villages.

La soirée théâtre du vendredi 8 décembre a été un franc succès avec plus de 100 spectateurs au foyer de Saint-Pierre. Le club de théâtre de Sahurs s'est surpassé dans un vaudeville intitulé « les copines » de Pierre Chesnot et le public a fortement apprécié.

Le samedi le temps est resté incertain jusqu'à 11h30 avec de grosses averses. Le soleil est cependant revenu pour la sortie de l'école et c'est sous de beaux rayons de soleil que, pour la deuxième année, les enfants ont décoré avec beaucoup d'enthousiasme un sapin de Noël aux abords de l'école sur fond de musique de Noël.



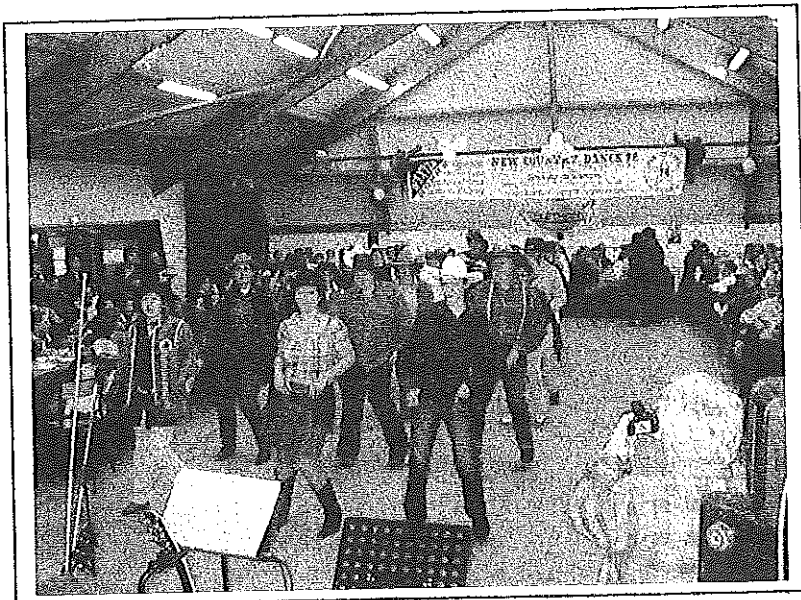
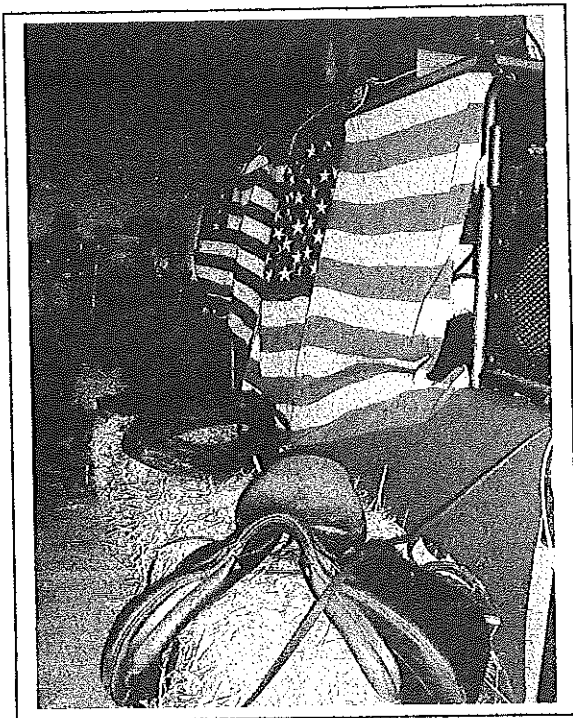


Malgré l'incertitude du temps ce sont plus d'une soixantaine de participants aux « 3 heures de Sahurs » qui ont participé à une marche ou à une randonnée cycliste organisées par Daniel Lucas et Chantal Varon. Bravo pour cette nouvelle action à renouveler !

Après l'après midi Foot au stade de Sahurs organisée par « Initiatives Jeunes », les bénévoles se sont activés en fin d'après-midi du samedi pour préparer la soirée de clôture aux couleurs américaines.

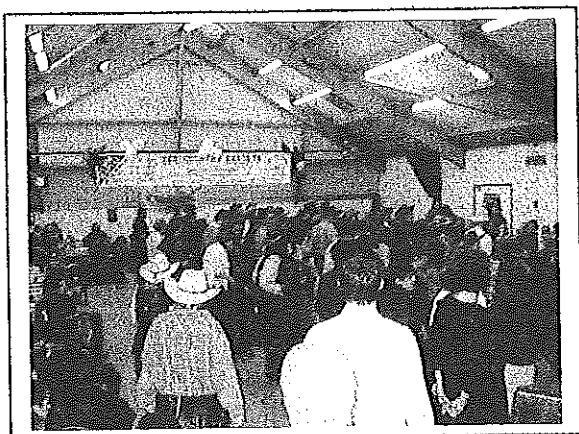


Quelques bénévoles du Téléthon encore d'attaque pour affronter le service des 280 convives !



Une sacrée ambiance autour du club de Country Dance d'Auffay

Salle comble, danseurs aguerris (3 soirées d'initiation avaient été organisées en amont), tous les ingrédients étaient réunis pour cette soirée. Un grand merci pour la participation bénévole du Club d'Auffay.



Après la dernière danse, la vaisselle et le rangement vers 4h30, la nuit a été courte pour les bénévoles qui dès 7h distribuaient les croissants à domicile !

Ils sont vraiment impressionnants !

Bravo à tous !

PENSONS dès à présent au Téléthon 2007. Si vous avez des idées pour de nouvelles activités, des contacts pour des spectacles... n'hésitez pas à en parler le plus tôt possible aux bénévoles .



Quelques contacts possibles :

Patricia Calvario, tél. : 02 35 62 60 79.

Agnès Dumet, tél. : 02 35 32 05 76.

Jean-François Capo Canellas, tél. : 02 35 32 65 39.

BOUCLE DE ROUMARE

L'association a tenu son Assemblée Générale annuelle le 17 novembre dernier, au château d'Hautot sur Seine, mis gracieusement à sa disposition par Monsieur Ariaga, Maire, que nous remercions.

Après avoir excusé les absents, la présidente a remercié les présents, parmi lesquels on remarquait M. J.P. Girod, Vice Président du Conseil Régional, en charge de la Commission Environnement/Transports, Madame Dumont, Présidente du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, et Monsieur Le Bas, ingénieur au service des grands travaux à la Direction Départementale de l'Équipement.

Le rapport moral fait état des activités de l'association au cours du dernier exercice, à savoir :

- La collaboration avec l'école de Sahurs pour permettre certaines activités liées au projet d'école en cours : fourniture de documents, accompagnement d'une sortie, prises de contacts et visites avec des spécialistes susceptibles d'aider l'association à réaliser une « mare pédagogique » dans la propriété Colard, face à la Mairie du village, opération à laquelle les scolaires seraient invités à participer.

- L'exposition « 15 ans d'éducation à l'environnement », regroupant les meilleurs et les mieux conservés des panneaux réalisés par les écoles de la Boucle avec lesquelles nous avons travaillé au cours de ces années. Cette exposition a eu lieu au château de Soquence à Sahurs, dans la Galerie, gracieusement mise à la disposition de l'association par l'un de ses membres : Cyril Wolkonsky que nous remercions.

- Le problème des chemins communaux ; si sur la commune d'Hautot sur Seine, il y a peu d'anomalies, des difficultés persistent à Sahurs, nécessitant l'intervention de la municipalité relate Pol Alligier, administrateur en charge du dossier; une rencontre a eu lieu avec les membres de la commission « environnement » le 15 février 2006, au cours de laquelle quelques accords étaient trouvés : itinéraire Seine-forêt par sente du Prestel, chemin du Gal jusqu'au chemin du Tronc, Chemin des moulins; l'association reste prête à s'investir dans les travaux nécessaires comme elle l'a déjà fait à Saint Pierre de Manneville, mais elle ne saurait le faire sans l'accord des élus.

- La réalisation et la diffusion du dossier concernant le projet d'implantation de l'entreprise CEMEX, l'un des leaders mondiaux de la production de ciments, par le Port Autonome de Rouen sur la zone de Moulineaux, L'association réclame pour cette zone classée, dite « à aménager », un projet global, respectueux de l'environnement patrimonial (naturel, architectural culturel etc...) et du droit des habitants conformément à la Convention Européenne du Paysage. Ce projet se doit d'être élaboré avec la collaboration de l'ensemble des partenaires (Etat, Région,, Département, DRIRE et DIREN, Bâtiments de France, CAUE...) dans le plus strict respect de l'indispensable développement durable. L'association a été entendue au niveau Européen (Commission Européenne), National (Ministère), Régional (M. Girod confirme pour cette instance), Départemental (M. D. Marie est intervenu auprès de M. le Préfet) au niveau de l'Agglo (intervention de MM Zimeray et Fabius en ce sens auprès de Madame Bonny, Directrice du Port Autonome). A notre connaissance, un tel projet global , qui va dans le sens souhaité, est en cours d'élaboration, et

sera soumis, avant toute mise en œuvre, aux instances administratives compétentes. Nous l'avons déjà dit, nous ne contestons aucunement les nécessités du développement portuaire, nous entendons que toutes les solutions alternatives de réutilisation de friches industrielles ou portuaires soient envisagées avant que l'on entreprenne de déflorer de nouveaux territoires. Nous attendons la présentation du projet annoncé pour prendre position.

- Evelyne Bernard, administratrice, qui accueille en son gîte rural de Saint Pierre de Manneville, le POINT INFO de l'association confirme la fréquentation régulière de ce lieu d'accueil, en particulier depuis quelque temps déjà, par des randonneurs qui suivent les routes de Compostelle.

- Annick Gougis donne le résultat du « concours photo » : Monsieur Sylvain Chéret du Trait gagne le VTT, Madame Gutmann de Saint Pierre de Manneville, la Croisière en Seine, Madame Quesnel, de Sahurs, les deux repas au restaurant « Le Saint Pierre » de La Bouille, chaussures de randonnée, descente de l'Austreberthe, livres d'art, récompensent les autres lauréats..

- Henri Aunis, Vice président, Michèle Pasquis et Pol Alligier rendent compte des travaux préparatoires au SRADT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire), horizon 2015 auxquels ils ont participé.

- H. Aunis rappelle les rencontres avec l'Agglo de Rouen (Agglo-vélos sur les berges du fleuve, itinéraires de promenades en forêt de Roumare, participation éventuelle aux animations)..

- Arielle Bahaut, titulaire, et Michèle Pasquis, suppléante, sont reconduites dans leurs fonctions auprès de la nouvelle Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites..

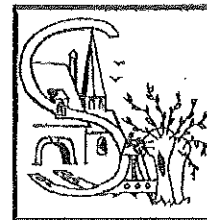
- Enfin, Arielle Bahaut, Conseiller scientifique rend compte des conclusions des rencontres colloques et conférences où elle a représenté l'association : « Les Défis de l'Industrie », « Les énergies renouvelables », « Les journées du Développement Durable », ayant pour thème l'Habitat..

-Gérard Crussard, Trésorier présente le compte de Résultat, ce qui nous permet de remercier les institutions qui nous subventionnent : le Conseil Général, les municipalités d'Hautot sur Seine, Hénouville, Sahurs et Saint Pierre de Manneville, que nous remercions de leur générosité.

- A l'issue de cet exposé, rapport moral et rapport financier ont été mis au vote et approuvés.

Monsieur LE BAS, cité ci-dessus, a ensuite présenté aux participants le 6^{ème} pont sur la Seine, qui matérialise, en aval de Rouen, l'entrée dans la Boucle de Roumare. Il a brillamment développé, à la satisfaction générale, les aspects techniques de cet ouvrage d'art, étant entendu que le propos n'était pas de se prononcer sur l'opportunité des options d'ordre politique qui ont présidé au choix de ce projet.

A 22H30, la séance est levée et l'on bavarde autour d'une bolée d'cid....



Quand la passion n'attend pas le nombre des années !

Le Mondial de l'automobile 2006

(De notre envoyé spécial Valentin .D)

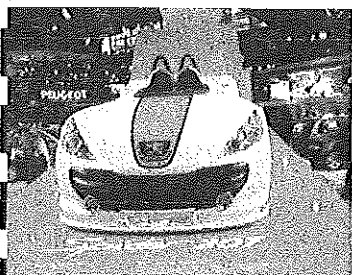
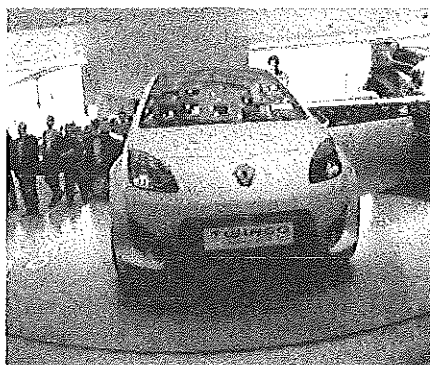
Mercredi 04 octobre 2006, je suis allé au salon de l'auto de Paris avec mon Papi et mon Papa.

Chez RENAULT :

Nous avons vu des voitures extraordinaires, comme la NEPTA. (un concept dont quand on ouvre la portière avant, celle de l'arrière s'ouvre et le capot aussi)

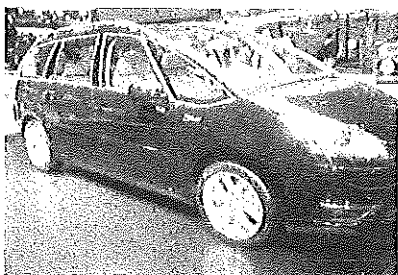
La nouvelle TWINGO version sport était impressionnante.

Le nouveau 4x4 KOLEOS et l'ALTICA étaient très réussis. Au fait, il y a toujours la nouvelle CLIO.



Chez PEUGEOT :

Nous sommes montés dans des voitures comme la 107, la 207, le nouveau PARTNER, la 206 break ou encore la 1007 avec sa porte coulissante (électrique). Nous avons aussi vu la 908 RC, la 908 des 24h du Mans et la spider 207.



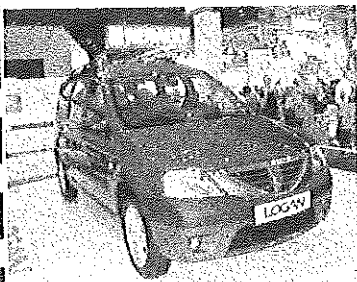
Chez CITROËN :

Je suis monté dans quelques voitures comme le BERLINGO et la C3 pluriel. Nous avons vu d'autres voitures, le PICASSO C4 par exemple, la C6, la C4 version sport rallye et deux concepts bizarres.

8

Chez TOYOTA :

Avec la AURIS (remplaçant le scéniC) et la COROLLA, tout va bien chez Toyota !

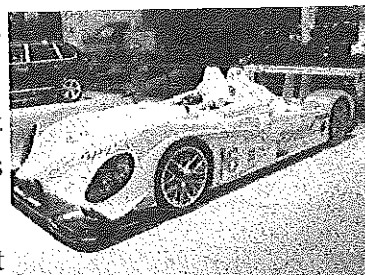


Chez DACIA :

Dacia mène la belle vie grâce à LOGAN. Maintenant la nouvelle LOGAN est un break avec un grand coffre (qui s'ouvre en deux morceaux).

Chez PORSCHE :

Les Porsche sont de plus en plus nombreuses sur la route ! Les Porsche CAYMAN, BOXSTER S, TURBO et les 4x4s sont des voitures assez familières. En plus la Porche des 24h du Mans était exposée.



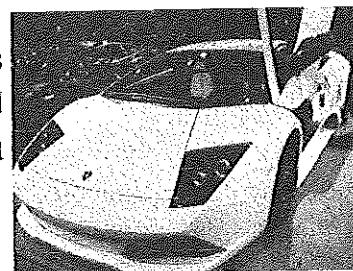
Rappel : un nouveau magasin de Porsche s'est installé à Rouen !

Chez FERRARI :

Le cheval cabré fait des siennes, plein de nouveautés dont je n'ai pas pu me repérer dans les noms, à part la MODENA 360.

Chez LAMBORGHINI :

Les nouveautés de Lamborghini sont très impressionnantes, elles s'appellent la COUNTACH et la DIABLO. En tout cas, ces voitures doivent être très très chères.



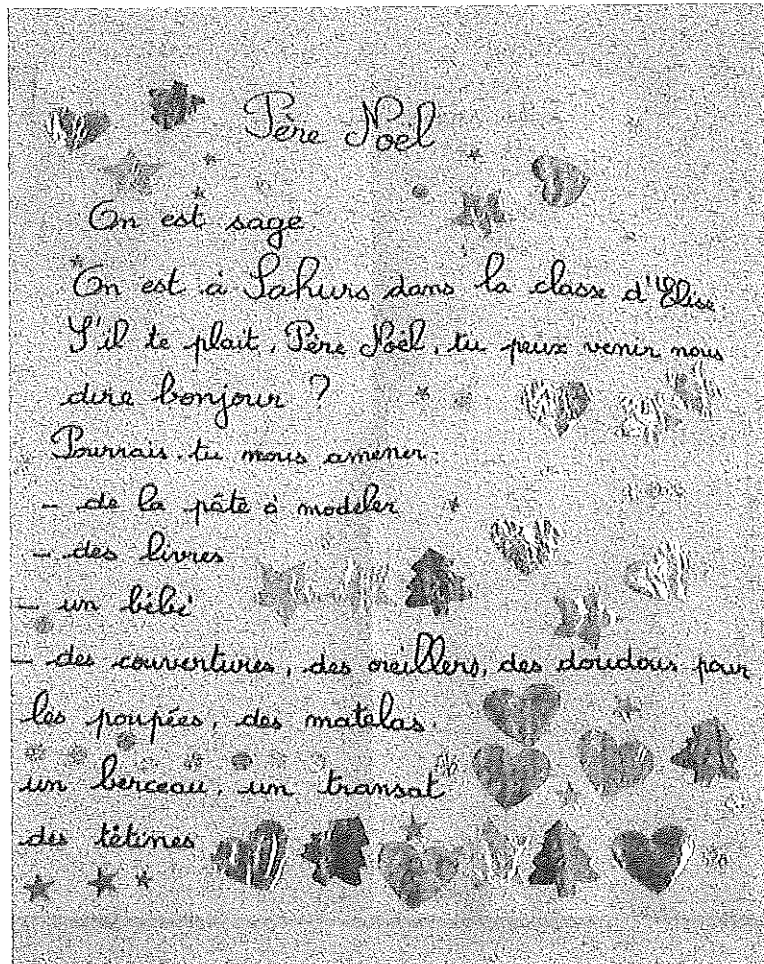
Bon voilà, je ne vous raconte pas tout sauf que nous n'avons pas pu tout faire! Il y a plein de voitures que nous avons oubliées d'aller voir!

Valentin, 8 ans.

Cher Père Noël

Ce matin, on est allé à la Poste de Sahurs à pied pour envoyer la lettre au Père Noël.

On a vu des décorations sur les maisons et à la boulangerie et au petit Sanac (Jordan). On a vu des pères Noël accrochés sur les maisons et des décorations aux poteaux. On a vu la maman de Carmen et Carmen lui a fait un bisou



Lison a donné la lettre à la dame de la Poste. Elle a dit qu'elle va l'envoyer au Père Noël.

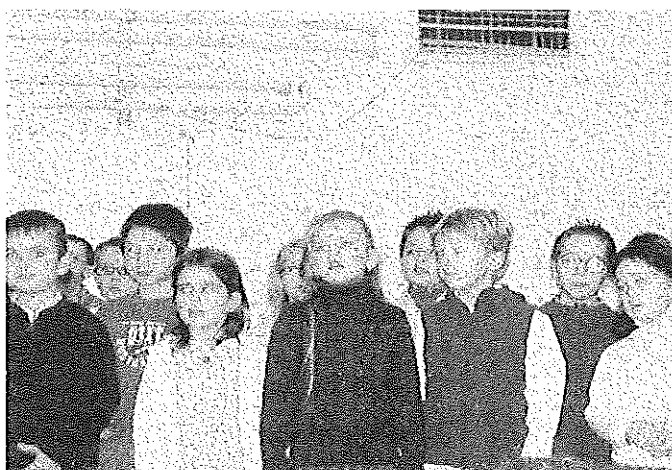
(Texte collectif de la classe de petite et moyenne sections de maternelle).

Chorale de Noël, demandez le programme !

Samedi 16 décembre au matin, les enfants ont présenté leur répertoire devant un public conquis !

Maternelle

- Mes p'tits cœurs
- Ban moin un ti bo
- Tape, tape dans tes mains
- Le manège de Noël
- Merry Christmas



CP-CE1

- Enroulez le fil
- La gadoue
- Y po y tai
- La pendule
- Les violes

CE2 CM1 CM2

- Lily
- Fuseaux horaires
- A la claire fontaine
- How do you do ?

CP CE1 CE2 CM1 CM2

- Je suis fou de chocolat



DU CÔTÉ DES PAPILLES

Pour 4 personnes

Préparation: 30 minutes

Cuisson: 10 minutes

Ingrédients: 4 langoustes
(d'environ 500 g chacune)

40 g d'œufs de lump

15 cl de champagne

50 g de beurre demi-sel

4 l de court-bouillon instantané

15 cl de fumet de poisson

Cerfeuil

Ciboulette

poivre



Pour 4 personnes

Préparation: 40 minutes

Cuisson: 50 minutes

Ingrédients: 2 soles de 800 g
800 g de praires

1/2 citron

2 c.à soupe de champignons
noirs déshydratés

20 cl de crème

40 g de beurre fin

1 c.à soupe de curcuma

6 brins de cerfeuil

Gros sel

Sel fin

Poivre



Langoustes tièdes et beurre d'œufs de lump au champagne

1. Plongez les langoustes dans le court-bouillon porté à ébullition et faites les pocher 8 à 10 min. à frémissement. Egouttez-les.
2. Faites suer les échalotes hachées avec 10 g de beurre, 3 min. sans laisser colorer. Verser le champagne et le fumet, laissez réduire de moitié à feu très doux. Incorporez le reste de beurre en parcelles. Ajoutez deux cuillerées de ciboulette finement ciselée et poivrez.
3. Coupez la tête des langoustes et raccourcissez les antennes. Décortiquez les queues et détaillez la chair en médaillons. Répartissez-les sur les assiettes de service nappées de sauce. Décorez les médaillons d'œufs de lump et de cerfeuil. Déposez une tête de langouste et servez aussitôt.

Bouchées de sole aux praires et champignons noirs

1. Levez les filets des soles. Réservez les têtes, peaux et arêtes. Roulez les filets et maintenez-les serrés avec des bâtonnets.
2. Laissez dégorger les praires 1 h dans une bassine d'eau froide. Plongez les champignons noirs dans une jatte d'eau chaude 1h; égouttez-les. S'ils sont très gros, taillez-les en morceaux
3. Mettez les têtes, les arêtes et les peaux des soles hachées dans 40 cl d'eau froide avec une pincée de gros sel, le demi-citron coupé en deux et non pelé. Laissez cuire 30 min. sur feu doux. Passez ce fumet, mesurez-en 25 cl et transvasez-le dans une sauteuse.
4. Rincez les praires. Plongez-les dans le fumet, laissez-les s'ouvrir 5 à 6 min sur feu fort et à couvert. Sortez les coquillages au fur et à mesure de leur ouverture. Filtrez le court-bouillon. Décoquillez les praires et réservez-les.
5. Poêlez les filets de sole 4 à 5 min dans le beurre sur feu moyen. Salez et poivrez. Réservez-les.
6. Dans la même poêle, laissez revenir les champignons 1 min, puis égouttez-les. Versez dans la poêle le court-bouillon, ajoutez la crème puis le curcuma. Faites épaisir 3 min sur feu vif.
7. Réchauffez les filets dans la sauce, 3 min sur feu doux et à couvert. Ajoutez les praires et les champignons. Laissez cuire encore 2 min. Disposez le tout dans les assiettes, poivrez, parsemez de cerfeuil et servez vite.

Pour 6 personnes

Préparation: 20 minutes

Cuisson 15 minutes

Congélation: 12 heures

Ingrédients: 150 g de pruneaux

5 jaunes d'œufs

35 cl de crème liquide très froide

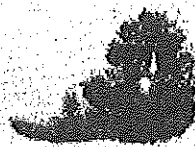
100 g de chocolat de couverture noir

150 g de sucre en poudre

2 c. à soupe de sucre glace

Cacao amer en poudre

5 cl d'armagnac



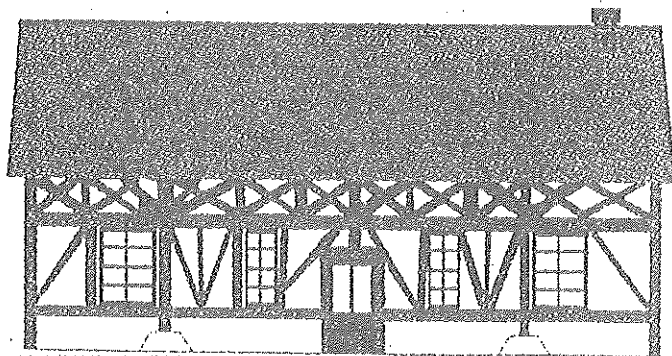
Bûche gasconne glacée

1. La veille, coupez les pruneaux en gros dés, faites-les tremper dans 5 cl d'armagnac.
2. Portez à ébullition 10 cl d'eau avec 150 g de sucre en poudre, 3 min. fouettez les jaunes dans une jatte, puis incorporez le sirop bouillant en fouettant.
3. Déposez la jatte dans un bain-marie frémissant puis fouettez jusqu'à ce que le mélange triple de volume et que les traces du fouet restent bien visibles.
4. Sortez la jatte du bain-marie, fouettez 10 min. Ajoutez les pruneaux et l'armagnac. Incorporez la crème montée en chantilly.
5. Tapissez un moule à bûche, ou à défaut un moule à cake, de film étirable en le laissant dépasser sur les bords. Versez la crème aux pruneaux dans le moule et lissez à la spatule. Recouvrez avec le film alimentaire et entreposez dans le congélateur jusqu'au lendemain.
6. Faites chauffer une plaque de 30x40 cm dans le four. Laissez fondre le chocolat de couverture dans un bain-marie.
7. Versez le chocolat sur la plaque tiède; étalez-le finement à l'aide d'une spatule. Réservez 1 h au frais. Laissez ensuite à température ambiante: le chocolat doit devenir malléable.
8. Formez les éventails. Inclinez une spatule triangulaire à 45° sur le chocolat. Appuyez l'index de la main gauche sur l'angle gauche et poussez pour former un éventail. Laissez raffermir au frais sur une plaque recouverte d'un papier sulfurisé.
9. Au moment de servir, démoulez la bûche puis saupoudrez-la de cacao. Poudrez les éventails de sucre glace et soudez-les à la base de la bûche avec un peu de chocolat fondu. Présentez aux convives aussitôt.

MAÇONNERIE BOSCHERVILLAISE SARL

**ENTREPRISE DE MAÇONNERIE
TERRASSEMENT - CARRELAGE - ISOLATION**

Mr Jacky DEHAYS



10, chemin des Thuyas

76840 St Martin de Boscherville

 02.35.32.15.81 Fax : 02.35.34.31.95

DE NOMBREUX ANNONCEURS

NOUS FONT CONFIANCE ET FONT VIVRE

SAHURS LE JOURNAL

ILS MÉRITENT QUE NOUS LES SOUTENIONS



S.O.S JARDIN

ENTRETIEN - CREATION
ELAGAGE

Bertrand TARDIF

38 rue de Bas 76113 SAHURS
Tél : 02.32.11.06.94 - Mobile 06.64.25.51.08



MUTUELLES DU MANS ASSURANCES

Jean-Pierre BELLONET
Agent Général

BP. 6 - 67 Grande Rue
27380 CHARLEVAL
Tél. 02 32 49 01 75 - Fax. 02 32 49 23 02
E.mail : jean-pierre.bellonet@mma.fr



Eurorepar

GARAGE LEFEBVRE Daniel

Vente et réparation toutes marques
Neuf et occasion

Dépôt de gaz

3, route de Sahurs
76113 ST PIERRE DE MANEVILLE

Tél: 02 35 32 07 23 / Fax: 02 35 32 25 49

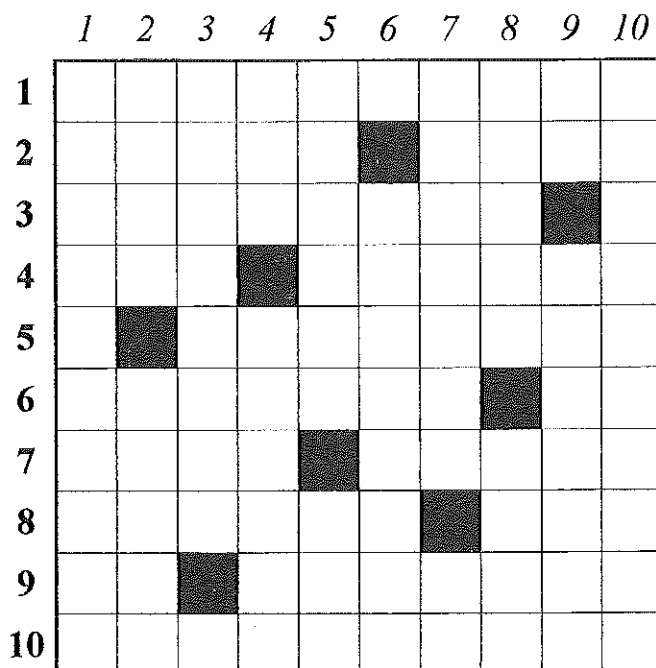
ETS COTTARD

FILOUL / GAZOLE

QUINCAMPOIX TEL : 02 35 34 72 87
VAL DE LA HAYE TEL: 02 35 32 41 76

LE CRUCIVERBISTE AVERTI

N°57



Solution du n°56

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	S	A	C	R	A	L	I	S	E	S
2	U	■	A	I	N	■	L	U	■	C
3	C	O	N	C	I	D	E	R	E	R
4	C	I	E	■	M	E	■	E	M	U
5	O	S	■	N	O	N	S	T	O	P
6	M	E	C	A	N	O	S	■	T	U
7	B	A	R	■	S	T	■	R	T	L
8	O	U	E	D	■	E	P	I	E	E
9	N	■	P	E	I	N	E	R	■	U
10	S	P	I	R	I	T	U	E	U	X

Horizontal: 1 Entassant. 2 Digne d'un fondement royal. Ovoïde. 3 Atavisme. 4 Prés de. Recouvre d'eau. 5 Savantes. 6 Tapis de sport. Ce n'est pas là. 7 Fleurs jaunes odorantes. Galère. 8 Mot d'ouverture. Palindrome amusant. 9 Grecque. Lacéré. 10 Tousses, voire plus.

Vertical: 1 Sport. 2 Fait de rien. Déclarations qui libèrent et incarcèrent. 3 Serrés dans un sous vêtement féminin. 4 Article. Dose maximale. 5 Moyen. Gars. 6 Détourné. 7 Cadurcienne. Exclamatif. 8 Précède Noël. Opérer. 9 Négation. Annonce. 10 Tire-fesses.

Liste des annonceurs soutenant Sahurs Le Journal

Alimentation :	COCCI MARKET	Fleuriste:	FLEURS EN SEINE
Antiquités, brocante :	MARTIN	Garage :	DELIENS
Architecte :	BONHAUME	Garage :	LEFEBVRE
Architecte paysagiste :	COMONT	Garage:	GARAGE DU BAC
Assurance :	MMA, BELLONET	Horticulture :	LECOMTE
Banque(Point Vert) :	CREDIT AGRICOLE	Immobilier :	DEGREMONT
Bar tabac journaux :	CAFE de ROUEN	Imprimerie :	GABEL, FLEURY
Boulangerie, pâtisserie:	DEGROOT	Karting :	VAL DE LA HAYE
Coiffure :	JENNIFER	Maçonnerie :	BOCHERVILLAISE
Cordonnerie :	DURU	Menuiserie, isolation :	VACANDARE
Couverture :	AUZANNE	Plomberie, chauffage :	SLMR
Electricité :	MENARD	Restaurant:	LE CLOS DES ROSES
Elagage entret.jardin :	SOS JARDIN	Restaurant :	LE GRAND TURC
Entr. Gén ^{ale} bâtiment:	CFC STYLE	Serrurerie, métallerie :	PROUIN
Fioul, gazole :	COTTARD	Taxi:	PELFRENE
Fleuriste :	EXOTIC FLEURS	Travaux publics :	MULTI RESEAUX

INFOS UTILES

Téléphones utiles

Mairie	02 35 32 46 03
La Poste	02 32 80 84 95
Médecins	
Dr Lecler	02 35 34 11 89
Dr Renault	02 35 34 11 89
Infirmières	
Mmes Fatras et Thorel	02 35 32 44 57
Pédicure podologue	
Marie Durot	06 84 83 39 57
Ecole	02 35 34 66 32
Garderie	02 35 34 54 99
ADMR Mme Varon	02 35 32 11 40
Pompes funèbres	
Vacandare s.a.r.l.	
•St Pierre de Manneville	02 35 32 08 18
•Rouen	02 35 15 94 84
Animateur jeunes	
François Charassier	06 15 99 96 71

SAMU	15
CHU Rouen	02 32 88 89 90
Centre antipoison	03 20 44 44 44
Drogues Info Service	08 00 23 13 13
ARIRT Lutte contre la drogue	02 35 89 91 84
Allo Enfance Maltraitée	08 00 05 41 41
Pompiers	18
Police secours	17
Gendarmerie Canteleu	02 35 36 79 56
Perception Gd Couronne	02 35 67 87 87
SPA	02 35 70 20 36
EDF dépannage 24h/24	0 810 333 076
Lyonnaise des Eaux 24h/24	0 810 884 884
et service clients	0 810 384 384
Télécoms dérangements	13
Collège Gounod Canteleu	02 35 36 28 80
TCAR (transports en commun)	02 35 52 52 52

Renseignements utiles

Ouverture de la mairie

Lundi, mercredi, vendredi de 14 h à 19 h
Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Ordures ménagères (sac noir)

Ramassage hebdomadaire le jeudi

Déchets recyclables : papier, plastique, fer blanc et alu (sac bleu)

Ramassage hebdomadaire le jeudi

Déchets verts

Ramassage (mensuel *)

lundi 8 janvier et 12 février

* de nouveau hebdomadaire à partir du lundi 12 mars

Déchets en verre

Containers, place M. Alexandre et rue du Puits Fouquet, près de la rue Maze

Déchetterie - Rendez-vous ramassage encombrants

N° vert : 0 800 021 021

Déchetterie DEVILLE : 02 35 74 40 49

Location de la salle polyvalente

Réservée aux habitants de la commune, s'adresser à Marie-Thérèse Leprince
tél : 02 35 32 41 02 - cf.tarifs municipaux

Garderie

Horaires : 7h30 à 8h35 et 16h30 à 18h30

Bibliothèque

Période scolaire: mardi 17 h 30 à 19 h
et vendredi 16 h 30 à 19 h

Période de vacances:
vendredi 16 h 30 à 19 h

TARIFS LOCATION DES SALLES : se reporter au tableau Tarifs municipaux

Toute réservation devra impérativement être confirmée par écrit et accompagnée d'un chèque représentant la moitié du montant de la location; ce chèque sera encaissé. Le paiement de la deuxième moitié se fera au moment de la remise des clés au locataire.

Il est également possible de louer la vaisselle (tarifs sur demande au moment de la location).

TRAVAUX PUBLICS

(professionnels & particuliers)



Certification France ISO 9001- 2000.

Chemin du Gal - B.P. n° 5
76113 SAHURS

☎ 02 35 34 96 84
Fax 02 35 34 97 01

Multi-Réseaux@wanadoo.fr

RENAULT CANTELEU

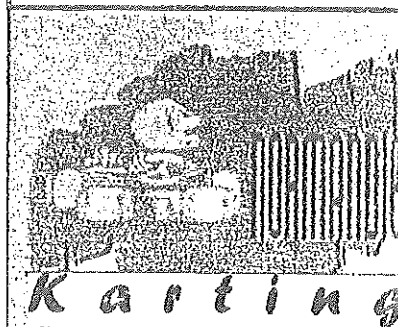
AGENCE DELIENS S.A.R.L.

Mécanique, carrosserie
dépannage, remorquage
Station Elf

avenue Buchholz 76380 CANTELEU

☎ 02 35 36 23 08

Circuit de Karting couvert



Karting

VAL DE LA HAYE
Tél: 02.35.34.98.16

Horaires d'ouverture

Mardi et Jeudi :	17 h-22 h
Mercredi :	14 h-22 h
Vendredi et Samedi :	14 h-23 h
Dimanche :	14 h-19 h
Fermé le Lundi	

Location pour particuliers et groupe

CORDONNERIE DU CENTRE VILLE



Toutes réparations -Couture-Produits
d'entretien spécial cuir-
Cartes de visite - Clés minute -
Tampons - Gravure & plaques autos-
Vente de coupes et trophées

ARTISAN CONSEIL ☎ : 02.35.36.60.37

6, Avenue Président Allende - 76380 CANTELEU

Magasin ouvert de: 8h15 à 12h30 et de 14h30 à 19h

Fermé le Lundi

Lecompte

HORTICULTEUR

46, rue de Bas · 76113 Saint-Pierre-de-Manneville
Tél. 02 35 32 07 28 · Fax 02 35 32 56 66

SIRET 311 900 732 00018 - CODE APE 011 D - CCP ROUEN 244-35 N

Merci à nos annonceurs
Ils nous aident à réaliser Le JOURNAL
Aidez-les
En leur réservant votre clientèle

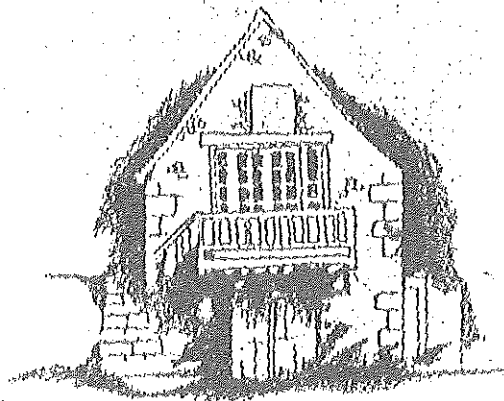
*Fleurs
en Seine*
Sahurs



*Fleurs
Toutes compositions
Cérémonies
Mariage · Deuil
Articles de décoration*

*Ouvert jeudi, vendredi, samedi
et dimanche matin
Autres jours sur commande*

*13, rue de Bas · 76113 SAHURS
06 71 04 32 33 ou 02 35 23 56 33*



Degrémont Immobilier

Betty Degrémont

16, Rue de Crosne - 76000 ROUEN

Tél : 02 35 07 28 88

Fax : 02 35 07 28 80

